



RAPPORT DU PROGRAMME REDD+ (PIREDD EQUATEUR)

Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2020

Table des matières

| | |
|--|----|
| Liste des abréviations | 3 |
| 1. Données clés du programme REDD+ | 5 |
| 2. Résumé exécutif | 6 |
| 3. Brève présentation du programme | 9 |
| 3.1. Objectif Général | 9 |
| 3.2. Objectifs spécifiques | 9 |
| 3.3. Résultats attendus du programme | 10 |
| 3.4. Contexte du rapport | 11 |
| 4. Etat d'avancement des activités prévues dans le PTBA 2020 | 11 |
| 5. Etat d'avancement des résultats du Programme | 21 |
| 6. Contribution du programme à l'atteinte des objectifs liés aux indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI | 28 |
| 7. Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention | 31 |
| 8. Exécution financière | 35 |
| 9. Gestion participative | 37 |
| 10. Termes transversaux | 38 |
| 10.1. Gouvernance | 38 |
| 10.2. Genre | 40 |
| 10.3. Peuples Autochtones..... | 42 |
| 10.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.) | 43 |
| 10.5. Respect de normes environnementales et sociales | 43 |
| 10.5.1 Etude d'impact environnemental et social | 43 |
| 10.5.2 Mesures prises afin d'assurer le respect de chacune des sauvegardes | 44 |
| 10.5.3 Gestion des plaintes et recours | 45 |
| 11. Gestion des risques | 46 |
| 12. Illustration narrative spécifique | 57 |
| 13. Modalités de suivi | 60 |
| 14. Révisions programmatiques (le cas échéant) | 65 |

| | | |
|------------|---|-----------|
| 15. | Auto-évaluation du programme..... | 65 |
| 16. | Difficultés rencontrées et mesures prises pour y remédier | 66 |
| 17. | Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme..... | 67 |
| 18. | Conclusion et recommandations..... | 68 |

Liste des abréviations

| | |
|----------|--|
| ADM | Analyse et Développement des Marchés |
| AP | Association Paysanne |
| APV | Accord de Partenariat Volontaire |
| ASEG | Analyse Socio-Economique selon le Genre |
| AVEC | Associations Villageoises d'Épargne et Crédits |
| CAFI | Central African Forestry Initiative |
| CARG | Conseil Agricole et Rural de Gestion |
| CEP | Champ Ecole Paysan |
| CCPF | Conseil Consultatif Provincial des Forêts |
| CFCL | Concession Forestière de Communauté Locale |
| CLD | Comité Local de développement |
| CLIP | Consentement Libre, Informé et Préalable |
| COMIFAC | Conférence Ministérielle des Forêts d'Afrique Centrale |
| COFIL | Comité de pilotage |
| CTMP-PF | Comité Technique Multisectoriel Permanent pour le repositionnement de la Planification Familiale |
| FAO | Food and Agriculture Organization of the United Nations |
| EIES | Évaluation des impacts environnementaux et sociaux |
| FONAREDD | Fonds National pour la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et Dégradation |
| GASHE | Groupe d'Action pour la Sauvegarde de l'Homme et de son Environnement |
| IPAPEL | Inspection Provinciale de l'Agriculture, Pêche et Élevage |
| ITAPEL | Inspection Territoriale de l'Agriculture, Pêche et Élevage |
| MEDD | Ministère de l'Environnement et de Développement Durable |
| MGPR | Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours |
| NES | Normes Environnementales et Sociales |
| OC | Organisations Communautaires |
| OP | Organisation Paysanne |
| PA | Population autochtone |
| PEFC | Petites Entreprises Forestières Communautaires |
| PFNL | Produits Forestiers Non Ligneux |
| PDL | Plans de développement locaux |
| PLAT | Plan locale d'affectation des terres |

| | |
|-----------------|---|
| PSAT | Plans Simple d'Aménagement du Territoire |
| PSG | Plans Simple de Gestion |
| PTBA | Plan de Travail et Budget Annuel |
| PO | Politiques de sauvegardes |
| PPAT | Plan provincial de l'aménagement du territoire |
| PIREDD Equateur | Programme intégré REDD+ pour un développement résilient basé sur des moyens d'existence durable dans la Province d'Equateur |
| PROMIS | Programme Multisectoriel d'Intrants de Santé |
| RDC | République Démocratique du Congo |
| REDD+ | Reduction des Emissions dues à la déforestation et Dégradation |
| RFN | Rainforest Foundation Norway |
| RFUK | Rainforest Foundation United Kingdom |
| SC | Société civile |
| SNAT | Schéma National d'Aménagement du Territoire |
| SNSF | Système National de Surveillance des Forêts |
| UOP | Unions des Organisations des Producteurs |
| V-SAT | Very Small Aperture Terminal (terminal à très petite ouverture) |
| WWF | World Wide Fund for nature |

1. Données clés du programme REDD+

| | |
|--|--|
| Titre du Programme & Référence | Programme Intégré REDD+ pour un développement résilient basé sur des moyens d'existence durables dans la Province de l'Equateur- UNJP/DRC/070/UNJ-Global |
| Numéro de référence du Programme/MPTF | 00117600 |
| Localité, Secteur/Thème(s) du Programme | Terroirs villageois de 6 secteurs répartis dans 4 Territoires de la Province. Six thématiques, arrimées sur les piliers correspondants de la stratégie national REDD y sont abordées : Gouvernance, Aménagement du territoire, Démographie, Agriculture, Energie et Foresterie |
| Partenaires de mise en œuvre | WWF, MEDD (central), Exécutif provincial et Administrations provinciales connexes impliquées, Société Civile et secteur privé. |
| Organisation Responsable | FAO |
| Organisations de mise en œuvre | FAO et WWF |
| Budget du Programme (USD) | 10 millions |
| Durée totale programme (mois): | 48 mois |
| Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm.yyyy): | 22/02/2018 |
| Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy): | 28/08/2019 |
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy): | 27-28 Novembre 2019 |
| Date de clôture originale (dd.mm.yyyy) | 26/08/2023 |
| Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy) | 26/08/2023 |
| Décaissements au 30/06/2020 en USD | 6 Millions USD |
| Dépenses globales (USD) au 31/12/2020 | 3,188,718.00 |
| Taux de consommation de la 1 ^{ère} tranche | 53% |
| Date d'évaluation à mi-parcours le cas échéant | Rien à signaler |
| Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail : | Aristide Ongone Obame, Représentant de la FAO en RD Congo |

2. Résumé exécutif

Le programme intégré REDD+ Equateur (PI REDD Equateur) est exécuté par la FAO qui en assure la responsabilité en matière technique et fiduciaire. Il est mis en œuvre en partenariat avec WWF, dans un contexte unifié d'un seul projet. Le programme a été officiellement lancé le 27 Novembre 2019 à Mbandaka. Un plan de travail assorti d'un budget annuel (PTBA) pour la période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2020 a été approuvé par le premier COPIL du programme tenu le 21 Mars 2020, quand bien même que certaines actions préparatoires ont pu être exécutées en amont, depuis le premier transfert des fonds en août 2019.

De façon stratégique, la mise en œuvre des composantes du projet s'aligne à la fois sur les résultats et effets attendus des Programmes Intégrés REDD+, sur les jalons de la lettre d'intention entre le CAFI et la République du Congo ainsi que les priorités du cadre programmatique de la FAO (2019 à 2023). Les réalisations de l'année 2020 sur les six composantes du programme sont succinctement repris ci-dessous.

Gouvernance

- Etablissement, suite à une revue documentaire et descente de terrain, d'un relevé des structures locales de gouvernance dont 77 CLD et 14 structures apparentées aux CLD ainsi que quelques associations et organisations paysannes de production vivrière existantes et fonctionnelles (cfr rapport de la mission de reconnaissance dans les secteurs des Elanga, des Ekonda, du Lac de bokatola d'Avril 2020). Les associations et organisations paysannes recensées dans cette zone pilote ont généralement émergé suite à une dynamique interne les obligeant à s'unir pour défendre leurs intérêts. Le programme s'attellera ainsi à encourager leur formalisation légale et à assurer leur lien avec les CLD, existant et à établir, pour promouvoir un développement harmonieux, basé sur l'utilisation durable des ressources des terroirs villageois préalablement soumis à une planification concertée de l'utilisation des terres ;
- Lancement d'un appel à propositions en vue du recrutement des prestataires appelés à combler les lacunes ressorties par rapport aux CLD attendus dans la zone, en plus d'installer des CARG au niveau des 4 secteurs (Elanga, Ekonda, Lac tomba et Bokatola) et d'initier ainsi un processus d'élaboration des Plans de Développement Locaux (PDL) dès 2021. Un prestataire a déjà été identifié après un processus d'appel d'offres ouvert au public ;
- Elaboration participative d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes et de Recours (MGPR). La version soumise à la consultation des parties prenantes est disponible et sa finalisation devrait être complétée en janvier 2021. Ce document complète l'EIES. L'EIES sera finalisée en janvier 2021 et soumise à l'approbation de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) dès janvier 2021 pour être par la suite appliquée;
- Une plate-forme multi-acteurs provinciale a été constituée. Le programme a élaboré un projet d'arrêté à la signature du Gouverneur de province en vue de sa constitution et de son fonctionnement. Ce dernier a été soumis aux concertations par les membres constitutifs de la plate-forme multi-acteurs réunis en première session ordinaire le 29 Août 2020. Le projet d'arrêté, incluant les amendements proposés par les participants sera soumis à leur validation au courant du 1^{er} Trimestre 2021 et dès lors, transmis au Gouverneur de province pour approbation et signature. Fonctionnelle depuis fin Août 2020, les discussions qui devront y être menées sont alimentées par les résultats des concertations des groupes thématiques de travail spécialement constitués ainsi que du Conseil Consultatif Provincial des Forêts (CCPF). Déjà, des réflexions prospectives à l'échelle de la province ont été initiées en matière d'aménagement du

territoire et d'identification des moteurs de déforestation, en vue de mettre en place un plan provincial d'aménagement du territoire dans le contexte de la REDD+.

Aménagement du territoire

- Un protocole d'Accord a été conclu avec la DIAF pour établir une cartographie de l'état des lieux de l'aménagement du territoire. Dans la méthodologie d'intervention, la DIAF a travaillé à partir de 223 cartes de planification des terroirs villageois collectées dans l'aire du programme, réalisées par WWF. Ce travail, dont les résultats sont attendus en janvier 2021¹, constitue une référence permettant d'identifier les besoins à combler par le prestataire des services à recruter en matière d'Aménagement du territoire dans cette aire ;
- Production des Termes de Référence (TDR) d'appel à propositions pour combler le déficit des terroirs où des PLAT, assortis de PSAT (Plans simples d'aménagement du territoire) sont consensuellement convenus avec les communautés locales. Ces PSAT sont attendus afin d'y asseoir, de façon rationnelle et sécurisée, les activités des composantes sectorielles du programme;
- Identification, suivant des critères transparents préalablement définis², des villages cibles pour les activités sectorielles et évaluation de leurs accessibilités. Ceci a abouti à l'établissement d'une liste de villages potentiellement porteurs des activités du programme³ ;
- Le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire a été initié lors de différents échanges sur l'état des lieux de l'aménagement du territoire et l'analyse prospective permettant d'en établir les principaux enjeux et défis susceptibles d'alimenter le Plan Provincial d'Aménagement du Territoire (PPAT) et le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT). La session de travail organisée en décembre 2020 avec les acteurs de l'aménagement du territoire de la province, a abouti à l'identification de 7 thématiques clés qui seront abordés lors des sessions de travail au courant de l'exercice 2021.

Foresterie

- Contribution à la préparation technique des concertations entre le programme APV-FLEGT/FAO-UE et REPALEF visant à combattre l'exploitation illégale et assurer un partenariat équitable entre communautés locales, PA y compris, et exploitants forestiers artisanaux dans les territoires de Bikoro et d'Ingende ; activité prévue pour janvier 2021 ;
- Promotion de la participation des PA dans les échanges et discussions en cours sur la préservation et la gestion des zones des tourbières de la province ;
- Sensibilisation, sous CLIP, des 20 communautés locales dont 19 sont volontairement engagées dans le processus de foresterie communautaire avec l'accompagnement du programme ;
- Assistance/Accompagnement de 17 dossiers validés au niveau du secteur et leur dépôt auprès du Gouverneur de province en vue de l'octroi des titres pour une superficie évaluée à 132 000 ha (28 % de la cible poursuivie par le programme).
- Analyse de marchés des filières PFNL réalisée dans 14 concessions forestières des communautés locales disposant des titres valides ;
- Création de 61 petites entreprises forestières communautaires (PEFC) des filières de 6 PFNL d'origine végétale retenus (chaumes, paille, gnetum, rotin, feuille de marantacée et tige de

¹ Les résultats de ce travail sera partagé avec les prestataires et parties prenantes engagées dans l'aménagement du territoire

² Ces critères, au nombre de 9, sont repris dans le document d'Etude d'Impacts Sociaux et Environnementaux (EIES), annexe à ce rapport. Un village est considéré comme potentiellement porteur lorsqu'il remplit au moins 5 de ces 9 critères.

³ Une liste des villages potentiellement porteurs des activités du programme, réalisées ou en visagées, a été conçue et sera progressivement mise à jour suivant le niveau d'avancement dans la mise en œuvre du programme.

marantacée) dans 14 CFCLs actuellement accompagnées par le programme pour un auto-développement local en attendant qu'elles disposent des PSG.

Agriculture

- Renforcement des capacités à la base de 46 agents agronomes dont 10 des secteurs et 36 des groupements pour assurer un accompagnement technique auprès des communautés;
- Identification, suivant des critères transparents et équitables préalablement définis⁴, des fermiers pilotes dans le cadre de la promotion des cultures pennes (palmier, cacaoyer, caféier) sous exploitation familiale et de l'application des itinéraires techniques (agroforesterie, agriculture de conservation) sous PSE visant à limiter les pressions de l'agriculture itinérante sur brûlis en forêts naturelles ;
- Contractualisation avec 100 fermiers pilotes réalisée et début de réalisation des contrats par WWF lancée. La liste de ces contrats et les copies de ceux-ci seront archivées au bureau de la FAO ;
- Etablissement d'une pépinière de 10 500 pré-germés de palmier à huile à Kalamba , acquis de la Société indigo qui en est le fournisseur pour les autres PIREDD ;
- Installation, à titre démonstratif (pilote), de 2 ha de parcs à bois constitué de boutures de manioc améliorées et des champs semenciers (cultures vivrières), provenant des agrimultiplicateurs reconnus/agrées (par SENASEM ou l'Inspection Provinciale de l'Agriculture) dans 4 secteurs pilotes à raison de 0.5 ha par secteur ;
- Intallation de 37 CEP dans 4 secteurs pilotes du programme (vulgarisation et l'adoption des pratiques et techniques agricoles respectueuses de la forêt) ;
- Redynamisation de 8 groupes de femmes constitués de 240 productrices de la chikwange améliorée dans les secteurs du Lac et des Elanga ;
- Formation des femmes regroupées en 27 associations sur la fabrication de la chikwange améliorée, soit 810 femmes bénéficiaires.

Energie

- Appui à six unités de production encadrées par le programme dans la fabrication de 1 250 foyers améliorés, soit 50 % de la Cible du programme (*Iyembe monene, Ntondo Nsamba, Iyense, PA, Bikoro et Ngombe* et sensibilisation des associations des femmes pour assurer la commercialisation des foyers produits;
- Formation de 30 charbonniers aux techniques de carbonisation améliorées en faveur de 9 villages du secteur de Bokatola et installation de deux fours pilotes⁵ ;
- Prospection et identification, sous CLIP, de 1 358 ha des sites de boisements énergétiques dans les terroirs villageois déjà planifiés de la zone du programme ;
- Mise en place, via semis direct, de 420 ha de reboisement avec *Acacia mangium* dans 7 villages du secteur de lac Ntomba ;
- Identification, sous CLIP, de 2 040 hectares de savanes arbustives géo-référencées (secteur de Lusakani), mis en défens sous compensation PSE en faveur des communautés impliquées⁶ et

⁴ Pour garantir la transparence, en plus de l'objectivité et d'équité dans le choix, des critères ont été établis et font partie de l'annexe au rapport.

⁵ Ce point fera l'objet de succès story dans le cadre de la composante Energie du programme à la suite des points positifs qui seront tirés de leçons apprises de la mise en oeuvre.

⁶ Des contrats PSE, dont le modèle type fait partie des annexes de ce rapport, ont été signés avec 7 communautés du secteur de Lusakani dans ce cadre. Des investissements communautaires ont été initiés pour le développement local et ceci, suite à documentation des acquis et des valeurs positives consolidées en termes de développement local, fera l'objet de succès story dans les prochains rapports.

dont les fonds générés contribuent progressivement à la mise en place des initiatives communautaires locales de développement.

Planification familiale

- Appui à l'organisation de l'atelier PROMIS dans la province et installation du CTMP-PF en mars 2020 : évaluation des besoins en contraceptifs et élaboration d'une feuille de route intérimaire pour un plaidoyer auprès des bailleurs des fonds ;
- Assistance à l'opérationnalisation et au fonctionnement du CTMP-PF par l'organisation des réunions stratégiques périodiques (coordination) sur la planification familiale. La FAO a joué un rôle clé dans la planification des activités du CTPM dès son lancement et assuré l'appui technique et financier dans la mise en œuvre des activités
- Réalisation des enquêtes pour l'établissement de la situation de référence en matière de l'utilisation des méthodes contraceptives modernes dans 5 des 6 zones de santé de la zone pilote du programme : Iboko, Ingende, Bikoro, Tondo et Lilanga-Bobangi⁷. Rapports y afférents disponibles pour les quatre premières zones de santé ; les deux autres devront être complétés au cours de l'exercice 2021
- Organisation, le 07 décembre 2020 ,d'une séance de sensibilisation sur la planification familiale à l'intention de 20 leaders religieux et leaders d'opinions, en vue de leur implication à ce programme dans la province, notamment par la diffusion des messages clés lors des cultes ou des programmes hebdomadaires des églises ;
- Organisation, du 08 au 10 décembre 2020 de 3 sessions consécutives de sensibilisation avec les points focaux des confessions religieuses spécialement mandatés, une centaine de jeunes adolescents et autant pour des étudiants triés sur l'état. Cette tranche d'âge, en effet, constitue la cible sexuellement active, contribuant à des naissances souvent non désirées, en plus de sa vulnérabilité aux maladies sexuellement transmissibles. Des comités de liaison avec le PIREDD Equateur ont été par ailleurs constitués séances tenantes pour les différentes cibles sensibilisées;
- Elaboration, en collaboration avec Programme National de la Santé de Reproduction (PNSR) décliné en province, des TDRs pour la formation des cliniciens (application des méthodes) et de leurs pairs pour la sensibilisation sur le planification familiale. Ces TDRs seront exécutés en 2021 au travers des protocoles d'accord à conclure avec les zones de santé sous la coordination et le suivi du CTMP-PF.

3. Brève présentation du programme

3.1. Objectif Général

L'objectif général du programme est d'adresser les moteurs de déforestation et de promouvoir un développement résilient dans la province de l'Equateur (six secteurs pilotes et périphérie de la ville de Mbandaka) à travers ses six composantes : Gouvernance, Aménagement du territoire, Démographie, Agriculture, Energie et Foresterie.

3.2. Objectifs spécifiques

- Promouvoir des structures locales de gouvernance aux différents échelons administratifs et territoriaux (terroirs, groupements, secteurs, territoires et province) consacrées, selon qu'il s'agit et qu'il convient, par des CLD, des CARG et une plateforme multi-acteurs provinciale de

⁷ Le programme vise la réalisation de ces enquêtes dans 6 zones de santé présentes dans son aire. Au courant de l'exercice 2020, cinq zones de santé ont fait l'objet de ces enquêtes, qui se poursuivront dans celle restante du secteur de Lusakani pour les boucler.

concertation pour impulser un développement local basé sur des moyens d'existence durable à travers des PDL ;

- Assurer une meilleure planification de l'affectation et de l'utilisation des terres à usage communautaire des terroirs villageois (PLAT assortis de PSAT), dans une vision globale de l'aménagement du territoire pour une meilleure protection des zones forestières et des tourbières ;
- Lutter contre les fronts de déforestation en forêts naturelles par la création des sources durables d'approvisionnement en bois de feu (boisement énergétique dans les savanes, mise en défens, etc.), la promotion des foyers culinaires améliorés et le développement activités alternatives génératrices des revenus en milieu rural et péri-urbain ;
- Promouvoir des itinéraires techniques éprouvées pour une agriculture durable (agroforesterie, valorisation des jachères post-culturelles) et de conservation (Agriculture Sans labour et ni Incinération-ASLI) ainsi que l'introduction des cultures de rente (Palmier, cacaoyer, caféier, etc.) permettant aux paysans d'accéder aux revenus réguliers sous PSE et garantis à travers des systèmes d'épargne et crédits garantis et/ou assortis des conditionnalités en matière environnementale (AVEC, Caisse de résilience, etc.) ;
- Faciliter l'accès des communautés locales (Bantous et PA) à la gestion des forêts, par l'obtention des concessions forestières des communautés locales (CFCL), aux fins d'une sécurisation foncière et d'un développement local durable sous-tendu par des plans simples de gestion (PSG).
- Agir, à travers la planification familiale, pour un contrôle rationnel de la croissance démographique dont les effets impactent négativement les forêts et ses ressources

3.3. Résultats attendus du programme

Résultat 1 : La gouvernance est améliorée à travers le renforcement des capacités des services techniques décentralisés (Ministères de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement) et la mise en place des structures communautaires locales de gestion représentées selon les cas, par des Comités Locaux de Développement (CLD), Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG) et des Associations et organisations paysannes (AP/OP) **(Pilier : Gouvernance)**

Résultat 2 : Les activités humaines, respectant les droits et besoins en terres des communautés locales à l'échelle du territoire, sont planifiées et optimisées de façon à réduire la pression sur les forêts naturelles **(Pilier : Aménagement du territoire)**

Résultat 3 : Les stocks de carbone forestier sont augmentés et les zones de tourbières préservées, grâce à la promotion de la foresterie communautaire, la conquête et la reforestation des savanes et des zones anthropiques des concessions forestières des communautés locales **(Pilier : Foresterie)**

Résultat 4 : L'agriculture sédentaire est développée via les paiements pour services environnementaux (PSE) au travers des modèles viables et durables en zones de savanes et dans les jachères post-culturelles pour limiter l'agriculture itinérante sur brûlis en forêts naturelles et augmenter les revenus des populations grâce au développement des filières agricoles **(Pilier : Agriculture)**

Résultat 5: La production de bois énergie est faite à partir des sources durables d’approvisionnement (hors forêts naturelles), dans des boisements établis en périphérie des grands centres de peuplement et dans les savanes et les alentours des habitations en milieu ruraux (**Pilier : Energie**)

Résultat 6: Les communautés locales et les populations autochtones ont accès à l’information et aux services de planning familial (éducation, promotion de l’entrepreneuriat féminin, coopérative agricole) et soutenues dans leur développement (**Pilier : Démographie**)

3.4. Contexte du rapport

Le présent rapport annuel couvre la période allant de janvier à décembre 2020. Cette période fait suite à une phase de préparation enclenchée dès la date d’approbation du programme en COPIL FONAREDD le 27/08/2019 qui a été suivie par la formalisation des accords de collaboration FAO-WWF le 20 janvier 2020. La FAO a procédé par anticipation à l’acquisition des matériels et équipements, organisation de l’atelier de lancement (27-28 Novembre 2019), le recrutement du staff technique de terrain et son déploiement en janvier 2020, collecte des données de base à Kinshasa et dans la province de l’Equateur permettant d’établir la situation de référence (Novembre 2019), etc.

4. Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA 2020

Tableau 1: Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints pour l’exercice 2020

| Activités prévue dans le PTBA 2020 | Sous-Activités réalisées | Résultats attendus | Résultats atteints | Degré de réalisation en % | Sources de vérification | Commentaires axés sur les précisions sur les liens entre les différentes composantes et le niveau d’atteinte des résultats |
|--|--|---|---|---------------------------|---|---|
| 1. ts Composante Gouvernance | | | | | | |
| 1.1 <i>Fondation/refondation et renforcement des capacités d'une plateforme de concertation multi-acteurs faite au niveau de la Province, y compris du Conseil Consultatif Provincial des Forêts (CCPF)</i> | - Identification des structures constituantes, formalisation par un arrêté du gouverneur de province de la plateforme ; - Implication du CCPF dans les réflexions prospectives sur les enjeux et défis de gestion des forêts et des tourbières ainsi que de gouvernance et aménagement du territoire. | - Effectivité opérationnelle de la plate-forme ; - Renforcement des capacités et mise à contribution du CCPF dans les réflexions prospectives sur l’aménagement du territoire, la gestion des forêts et des tourbières | - Plate-forme multiacteurs constituée et opérationnalisation initiée (août 2020) ; - Renforcement des capacités et mise à contribution effective du CCPF dans les réflexions prospectives sur les moteurs de déforestation dans la province. | 100 % | - Liste des structures constitutives de la plate-forme (juin 2020) ; -arrêté de fonctionnement du Gouverneur de province ; - rapports (CR) d’activités. | Un des objectifs de la plateforme étant de servir de cadre d’échanges pour les groupes thématiques, Deux sessions statutaires étant prévues annuellement pour la plateforme multiacteurs, des groupes thématiques de travail dont un sur l’aménagement du territoire ont été constitués pour mener des réflexions ciblées et prospectives en matière de l’Aménagement du territoire et de la gestion des forêts. Les conclusions qui en résultent, y compris celles issues de sessions de travail du CCPF, sont capitalisées pour des discussions et échanges |

| | | | | | | |
|--|--|---|---|------|---|---|
| | | | | | | lors des réunions de la plateforme multiacteurs provinciale. |
| 1.2. <i>Opérationnalisation d'un Système de gestion des Plaintes et Recours, y compris du Système d'Information sur les Sauvegardes liés au mécanisme REDD+.</i> | - Elaboration participative des EIES et mécanisme de gestion de plaintes et Retours (MGPR) | - EIES et MGPR adoptés par FONAREDD ; EIES approuvée par l'Agence Congolaise de l'Environnement et mise en application ; - MGPR validé par FONAREDD et mis en application | - EIES intégrant commentaires FONAREDD et MGPR disponibles ; - Contacts avec ACE amorcés via FONAREDD | 80 % | - Documents EIES et MGPR ; - Tableau de réponses aux préoccupations d'amélioration EIES du FONAREDD | - Transmission des EIES et MGPR pour adoption ; - Soumission de l'EIES adoptée par FONAREDD à l'approbation de l'ACE ; - Mise en application de l'EIES dès que l'EIES sera approuvée par l'ACE ; - déploiement et application de MGPR. |
| 1.3. <i>Fondation/refondation et opérationnalisation des Comités Locaux de Développement (CLD) à l'échelle des terroirs villageois et des CARG au niveau des secteurs et Territoires participants.</i> | - Relevé des CLD et structures apparentées ⁸ , y compris CARG dans la zone pilote d'intervention (4 secteurs : Elanga, Ekonda, Lac tomba et Bokatola) effectué - Termes de référence pour appel à propositions lancé pour combler le Gap | - Structures de gouvernance attendues (CLD et CARG) en fonction du gap ressorti constituées et installées ; - Capacités des structures renforcées en matière opérationnelle et de développement des Plans de développement locaux (PDL) dans | - Prestataire des services identifié à la suite de l'appel à propositions ; - Recadrage technique et négociation de l'offre financière réalisée. | 40 % | - relevé des structures locales de gouvernance ; - rapport de la mission de reconnaissance dans la zone pilote d'intervention (4 secteurs : Elanga, Ekonda, Lac tomba et Bokatola) ; - TDRs appel à propositions ; - Rapport d'analyse technique des | - conduire des négociations sur l'offre financière et assurer un recadrage technique avec le prestataire en fonction des résultats attendus pour un meilleur alignement avec les objectifs du Programme - Produire des TDRs en fonction du recadrage technique négocié avec le prestataire indentifié ; - conclure un protocole d'accord avec le prestataire retenu en vue du lancement des |

⁸ Les structures dites « apparentées » sont celles de circonstance, mises en place par des partenaires techniques et financiers pour coordonner leurs activités d'appui aux bénéficiaires. Bien qu'éventuellement existantes, elles deviennent souvent inopérantes à la fin des projets. Dans ce contexte, les structures apparentées repertoriées par le PI REDD Equateur, seront éventuellement refondées, lorsqu'elles s'y prêtent, à défaut de ne pas être obligé de les remplacer effectivement par des CLD (Structures nominalement reconnues dans le document du programme).

| | | | | | | |
|---|---|--|---|------|---|---|
| | en termes des structures à installer ; prestataire des services identifié. | la zone pilote d'intervention (4 secteurs : Elanga, Ekonda, Lac tomba et Bokatola) | | | offres reçues et de négociation financière avec le prestataire retenu. | travaux attendus au plus tard février 2021. |
| 1.4. Appui à une émergence interne et locale des Organisations Paysannes et à leur engagement actif dans les CLD ainsi que dans la planification et gestion au niveau des terroirs. | Relevé partiel des Organisations paysannes (OP) existantes auprès des administrations déconcentrées | - Identifier et appuyer progressivement les OP existant et émergeant dans le développement des capacités opérationnelles dans l'aire du projet, en fonction des activités de production menées | - Identification partielle des OP lors des missions de reconnaissance et auprès des administrations déconcentrées ; - Structuration et accompagnement des Organisations paysannes des femmes impliquées dans la fabrication de la Chikwangue améliorée dans le territoire de Bikoro. | 20 % | - Rapports missions de reconnaissance d'Avril 2020 ; - Relevé partiel des OP existantes auprès des administrations déconcentrées | - Poursuivre la documentation et le relevé des OP de l'aire du programme auprès de l'administration à Mbandaka ; - Organiser des sessions locales de renforcement des capacités des OP existantes ainsi que de celles émergeant Ce pourcentage relativement bas est dû au fait que la structure en charge de la gouvernance ne sera opérationnelle qu'en février 2021 |
| 2. Composante Aménagement du Territoire | | | | | | |
| 2.1.Appui à l'élaboration participative des plans d'aménagement au niveau de terroirs villageois, de secteurs et des territoires ciblés sur base des orientations d'aménagement de territoire au niveau provinciale | - Collecte de 223 cartes de terroirs villageois antérieurement planifiés pour établir l'existant | Collecter les 226 cartes des terroirs supposés planifiés antérieurement (l'existant) | 223 cartes de terroirs villageois collectées sur les 226 supposées existantes | 99 % | Liste des cartes collectées et Shapes files | Compléter la collecte des cartes des terroirs auparavant déjà planifiés auprès des partenaires qui ont été impliqués (Août 2020) |
| | - Production des TDRs pour l'élaboration d'une cartographie de l'état des lieux de l'aménagement du territoire dans l'aire du programme ; - Signature d'une LoA avec la DIAF pour établir cet état des lieux | - Cartographie de l'existant en matière d'AT initié par la DIAF conformément à la LoA signée | Résultats d'étapes produits : - Téléchargement, encodage et géoréférencement de 223 cartes numériques reçues ; - Digitalisation des terroirs historiques ; - Estimation des superficies cartographiées et non cartographiées dans l'aire du programme ; - Identification et estimation des superficies des zones conflictuelles de superposition des terroirs | 60 % | - Rapport intérimaire de la DIAF ; - cartographie préliminaire de l'existant produite par la DIAF ; | Production d'une cartographie détaillée de l'existant en matière de l'AT dans l'aire du programme (référence pour situer le gap), par la suite ventilée en groupements et Terroirs villageois, comme références, pour une meilleure lisibilité par les communautés bénéficiaires. |

| | | | | | | |
|--|---|--|--|------|---|---|
| | | | cartographiées. | | | |
| 2.2. <i>Elaboration participative des plans simples de gestion visant l'utilisation rationnelle des ressources d'un terroir (activité transférée à la composante Foresterie)</i> | Enquêtes socio-économiques (ASEG) lancées pour les CFCL disposant de titres | 15 CFCL disposant des titres ont fait l'objet d'une enquête socio-économique | 14 Rapports d'enquêtes socio-économiques disponibles et en cours de consolidation. | 93% | 14 Rapports d'enquêtes | Tous les rapports en consolidation seront disponibles à la fin du mois de février |
| | Cartographie participative réalisée dans 14 terroirs disposant de CFCL réalisée | Micro-zonage participatif de 15 CFCL disposant de titres | 14 Terroirs cartographiés | 93% | 14 cartes de micro-zonage participatif et rapports CFCL produites | Réalisation des inventaires multi-ressources et élaboration des cartes dans 14 CFCL (décembre 2020), le 15 ^{ème} devant être abordé au courant de 2021 |
| | Définition et identification participatives des priorités de développement dans 14 CFCL disposant de titres | 15 CFCL disposant de titres visées dans un premier temps | 14 communautés disposant chacun d'un PDL | 93% | Documents des PDL à produire | Nécessité de conforter les enquêtes (ASEG) et finaliser les inventaires multi-ressources dans les 14 CFCL initiées à la fin de l'année 2020) |
| 2.3. <i>Revue prospective de l'aménagement et macro-zonage à l'échelle de la province par rapport aux enjeux de la préservation des tourbières. (activité coordonnée conjointement par FAO et WWF)</i> | Plate-forme Provinciale multi-acteurs de concertation constituée | Production d'un document d'étude d'aménagement basée sur les priorités de développement de la province | - Groupe de travail (parties prenantes) de l'aménagement du territoire constituée et opérationnelle ; - Liste des thématiques clés de partage pour les réflexions prospectives établie ; - Exploration des opportunités pour la préservation des tourbières et moyens d'existence des communautés dans le cadre de l'initiative IKI (FAO-PNUE) ; - Elaboration par WWF des TDRs d'une conférence stratégique interprovinciale sur les tourbières. | 50 % | - Rapport d'activité du groupe de travail de décembre 2020 ; - TDRs pour l'organisation d'une conférence interprovinciale sur les tourbières (Provinces : Equateur, Mai-Ndombe, Sud-Ubangi et Mongala) | - Revue des potentialités de développement de la province et définition des priorités ; cartographie des zones de développement basée sur les ressources présentes ; -Production, par un consultant national recruté, d'un document d'étude d'aménagement basée sur les priorités de développement de la province et la problématique de préservation des tourbières. |
| | Organisation d'une session de revue | Produire un rapport actualisé et contextualisé | Une session de partage et de concertation | 70 % | Rapport d'activité | Produire les TDRs de en vue de recrutement d'un consultant national pour |

| | | | | | | |
|--|--|---|---|-------|--|--|
| | contextuelle des moteurs de déforestation dans la province | des moteurs de déforestation et de dégradation au regard des réalités locales. | organisée à l'attention du CCPF, élargie aux personnes-ressources | | | produire l'étude sur la déforestation dans la province. |
| 3. Composante Démographie-Planning Familial (quelques activités réalisées non expressément reprises dans le PTBA 2020) | | | | | | |
| 3.1. Appui aux services de planning familial des 6 secteurs ciblés et acquisition des intrants, sur base de la Stratégie Nationale de Planning Familial | Quelques intrants contraceptifs déjà disponibles auprès de la déclinaison provinciale du PNSR | Pourvoir l'utilisation des intrants sur l'ensemble de Zones de santé comprises dans l'hinterland du projet | - Collaboration avec UNFPA et avec la déclinaison provinciale du Réseau National de la Femme Rurale (RENAFER) amorcée pour la disponibilisation des intrants et la sensibilisation sur la planification familiale amorcée ; - Déploiement progressif, par le PNSR provinciale, de la distribution des intrants disponibles | 50 % | Plans et listes de distribution des intrants aux bénéficiaires | Organiser une séance de plaidoyer dans la province à l'attention des partenaires techniques et financiers potentiels. |
| | Institutionnalisation et mise en place en Mars 2020 du CTMP (Organisation atelier PROMIS) | CTMP installé et opérationnelle | CTMP opérationnel : Organisation des réunions statutaires et périodiques depuis mars sous la coordination et avec l'appui de la FAO | 100 % | Rapport de l'atelier de mise en place du CTMP | |
| | Réalisation des enquêtes de base pour établir la situation de référence en matière de recours aux contraceptifs modernes | Réaliser des enquêtes dans les 6 zones de santé de l'aire du programme | Enquêtes réalisées dans 5 des 6 zones de santé de l'aire du programme | 85% | Rapports des missions d'enquêtes | Poursuivre finaliser les enquêtes dans la zone de santé couvrant le secteur de Lusakani, dans le territoire de Lukolela. |
| | TDRs de formation dans les 6 zones de santé de l'aire du programme | La formation des cliniciens et de leurs paires en vue de l'application des méthodes contraceptives modernes est assurée | TDR des formations établis | 05% | Rapports des sessions de formation à produire | Compte tenu des coûts élevés de ces formations, déléguer le travail aux médecins chefs de zone de santé pour une prestation de proximité en 2021 tout en assurant le suivi |
| 3.2. Appui à une éducation de masse (alphabétisation, éducation environnementale, etc.), préférentiellement orientée vers des groupes | Sensibilisation sporadique sur l'environnement lors de la mission de reconnaissance | L'éducation de masse sur l'environnement des couches marginalisées et défavorisées est | Intégration de l'éducation environnementale dans les TDR de la plupart des activités du projet | ≤ 10% | Rapports des missions et ateliers organisés | L'inscrire dans le PTBA du prochain exercice |

| | | | | | | |
|--|--|--|---|------|---|---|
| <i>vulnérables (Femmes, Enfants, PA)</i> | et des missions de terrain ainsi que des ateliers dans lesquels la cible participe | assurée (activité non budgétisée quoique repris dans le PTBA) | | | | |
| 3.3. Prestations pour des séances de démonstration culinaires et d'éducation nutritionnelle visant à pour combattre malnutrition et la sous-alimentation en milieu ruraux. | RAS | Des démonstrations culinaires et d'éducation nutritionnelle visant à combattre malnutrition et la sous-alimentation en milieu ruraux sont réalisées | RAS | 0% | Rapports des séances de démonstration culinaire à produire | Identifier les villages accusant une malnutrition et proposer un plan de déploiement pour les démonstrations Recruter les spécialistes et lancer des séances de démonstration culinaire sur le terrain. |
| 3.4 Evaluation des revenus monétaires et non monétaires des ménages ruraux permettant de mesurer l'impact socio-économique du programme | RAS | Activité non budgétisée quoique repris dans le PTBA | RAS | 0% | Document d'étude à produire | L'inscrire dans le PTBA du prochain exercice |
| 4. Composante « Forêts » | | | | | | |
| 4.1. Sensibilisation et renforcement des capacités des services techniques décentralisés et des partenaires locaux de mise en œuvre sur la foresterie communautaire et la restauration des forêts | Organisation des CLIP et sensibilisation des communautés engagées dans l'obtention des titres CFCL sur la gestion de gestion intégrée des ressources forestières | 20 dossiers engagés, validés par les administrations locales, permettant un accompagnement pour l'octroi des titres d'une superficie total estimée à 160000 ha | 17 dossiers engagés validés par les administrations locales et déposés au gouvernorat pour une superficie estimées à 132000 ha. | 83% | 20 Actes de consentement Clip ; Rapports des missions de terrain ; Accusé de réception du gouvernorat | Au total 20 communautés ont été sensibilisées parmi lesquelles 19 se sont engagées. Mais seulement 17 dossiers validés au niveau du secteur et déposés auprès du Gouverneur pour une superficie estimées à 132000 ha. |
| 4.2 Analyse et développement des marchés (ADM) pour la planification et développement des petites entreprises forestières | Analyse diagnostique visant le développement des filières des PFNLs | Production d'un document d'analyse et de développement des filières PFNLs dans 20 concessions forestières des communautés locales disposant des titres valides | Un rapport d'analyse et de développement des filières PFNLs dans 14 CFCL | 85 % | Rapport ADM | Engouement et dynamisme observés auprès des communautés à la mise en place des petites entreprises forestières communautaires via l'analyse et développement des marchés. |
| | Etude du marché des filières de PFNL | Compréhension des filières de PFNL dans 20 CFCL | Etudes des filières réalisées dans 14 CFCL | 80% | Rapport ADM | Les PFNL sont utilisés par les communautés mais négligés à cause de manque d'organisation et les difficultés liés à la commercialisation, y compris le transport, etc. |
| | Catégorisation, Caractérisation, et sélection des | Identification et sélection des PFNL phares | 45 PFNL identifiés mais 6 seulement ont été sectionnés | 100% | Rapport ADM | 6 seulement retenus sur par les communautés, suite aux critères de |

| | | | | | | |
|--|--|---|---|---------------|--|--|
| | PFNL | | dans les 14 CFCL | | | sélection qui sont : - Disponibilité des produits, - Accessibilité, - Valeur économique, Facilité d'écoulement |
| | Elaboration du plan de développement des petites entreprises forestières communautaires (PDPEFC) | 1 plan de développement par entreprise | 61 petites entreprises créées dans les 14 CFCL, avec 1 plan de développement pour chaque entreprise, soit 61 PDPEFC | 100% | Rapport ADM | 6 PFNL retenus : <i>chaumes, paille, gnetum, rotin, feuille de marantacée et tige de marantacée</i> , Chaque catégorie forme un groupe d'entreprises dans chaque CFCL. |
| | Appui au démarrage des des petites entreprises forestières communautaires (PEFC) | Fonctionnement effectif des des petites entreprises forestières communautaires (PEFC) | 61 des petites entreprises forestières communautaires (PEFC) appuyées, selon les besoins. | 100% | Rapport ADM | Les petites entreprises forestières communautaires (PEFC) appuyées et fonctionnelles , |
| 5. Composante Agriculture | | | | | | |
| 5.1 Renforcement des capacités des agronomes de secteurs et les communautés locales dans la mise en place de parc bois, parcelles semencières sous accompagnement des services du Ministère de l'agriculture | Formation des agents-agronomes de secteurs pour encadrer et accompagner les communautés cibles | 8 agents (IPAPEL et ITAPEL, CPE) sont formés et mis à l'œuvre ; | 46 agents-agronomes, tous hommes ⁹ , (8 agronomes des secteurs de Bokatola, Elanga, Ekonda, Lac Ntomba, Ngiri, Lusakani et 38 agronomes des groupements de ces six secteurs) formés et accompagnent les les communautés dans leurs actions sur le terrain. | Plus de 100 % | Rapports de formation | Formation des agents-agronomes de secteurs pour encadrer et accompagner les communautés cibles |
| | Renforcement des capacités des acteurs territoriaux, animateurs ruraux, leaders OP et fermiers pilotes | Au moins 100 personnes bénéficient de ce renforcement des capacités (agronomes territoriaux, animateurs ruraux, leaders OP et fermiers pilotes). De manière désagrégée, | 146 personnes sélectionnés et en cours de renforcement des capacités dont (46 agronomes territoriaux, tous hommes, et 100 ¹⁰ fermiers pilotes (pris au titre des ménages qui sont traditionnellement dirigés par les hommes et incluant | Plus de 100 % | Rapports de renforcement des capacités | Renforcement des capacités des acteurs territoriaux, animateurs ruraux, leaders OP et fermiers pilotes |

⁹ La prise en compte genre échappe ici au programme car il s'agit des fonctions régaliennes, généralement occupées par des hommes

¹⁰ Idem

| | | | | | | |
|---|---|--|---|---------------|---|--|
| | | | indistinctement femmes et enfants dont 10 ménages PA) | | | |
| | Installation des parcs à bois pour le manioc et des parcelles semencières de démonstration (maïs arachide et niébé) | Au moins 2 ha de parcs à bois établis à titre démonstratif pour le manioc dans les 4 secteurs pilotes : Ekonda, Bokatola, Lac Ntomba, et Elanga | 2 ha de parc à bois (manioc) et parcelles semencières démonstratifs installés | 100 % | Rapports d'installation des parcs à bois | Installation des parcs à bois pour le manioc et des parcelles semencières de démonstration (maïs arachide et niébé) |
| <i>5.2. Promotion des itinéraires techniques pour une agriculture durable et de conservation au niveau des terroirs villageois ainsi que dans les zones de développement rural des concessions forestières aménagées.</i> | Collecte de données de base auprès de fermiers pilotes potentiels en perspectives des contrats PSE | Signature de 100 contrats PSE pour inciter à la sédentarisation agricole en zone de savanes et jachères. | Processus de contractualisation en cours auprès de 100 fermiers sélectionnés dans les six secteurs. | 50 % | Rapport de selection et de contractualisation | Intérêt marqué et forte demande au processus d'établissement des fermiers pilotes sous PSE |
| | Identification des sites pour l'établissement de CEP dans 4 secteurs au titre de démonstration | 4 CEP installés dans les 4 secteurs pilotes du programme (vulgarisation et l'adoption des pratiques et techniques agricoles respectueuses de la forêt) | 37 CEP installés dans les 4 secteurs pilotes du programme (vulgarisation et l'adoption des pratiques et techniques agricoles respectueuses de la forêt) | Plus de 100 % | Rapports d'installation de CEP | Dynamisme et appropriation de l'approche de CEP, notamment auprès des femmes |
| | Redynamisation des groupes de femmes productrices de la chikwange améliorée | 8 groupes de femmes auparavant appuyés sont redynamisés | 8 groupes de femmes productrices de la chikwange améliorée, redynamisés dans le secteur du Lac et des Elanga | 100 % | Rapport de redynamisation | Appropriation de la technique de la production de la chikwange améliorée ayant permis la formation de 27 autres groupes de femmes additionnels |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|------------------|--|---|
| | Identification et formation des femmes de villages sélectionnés et représentatifs comme formatrice dans la production de la chikwangue améliorée | Formation des femmes de 10 associations féminines sur la fabrication de la chikwangue améliorée, soit 300 femmes bénéficiaires. | Formation des femmes de 27 associations féminines ¹¹ sur la fabrication de la chikwangue améliorée, soit 810 femmes bénéficiaires. | Plus de 100 % | Rapports de formation | Les recettes issues de la commercialisation de la chikwangue ont permis la mise en place des 15 Associations villageoises d'Épargne et crédit (AVEC) sous l'accompagnement du Programme |
| 5.3 Appui au développement des filières des cultures vivrières et de rente (café, cacao, palmier) | Collecte de données de base permettant l'introduction des variétés améliorées des cultures de rente dans l'aire du programme. | Au moins 1000 ha établis en cultures de rentes (cacaoyer, palmier à huile, caféier) dans la zone du programme. | Processus de contractualisation en cours auprès de 100 planteurs sélectionnés dans les six secteurs de l'aire du programme, couvrant 500 ha. | 50% | Rapport de sélection et de contractualisation | Intérêt marqué et forte demande au processus d'appui des planteurs sous PSE. Le pourcentage relativement peu élevé est dû au fait que les boisements n'ont pas encore atteint la vitesse de croisière |
| 6. Composante Energie | | | | | | |
| 6.1 Assurer l'efficacité et l'efficience énergétique pour des besoins domestiques par la promotion et la vulgarisation en amont, des meules de carbonisation et en aval, des foyers culinaires améliorés. | Sessions de prise de contacts et de sensibilisation des réseaux des femmes à la commercialisation des foyers culinaires améliorés Mission de redynamisation des unités villageoises de production de foyers. | Au moins 18 sessions de sensibilisation organisées dans les 6 secteurs de la zone du projet Au moins 7 unités villageoises de production de foyers culinaires améliorés, redynamisés | 14 sessions de sensibilisations sporadiques réalisées avec 7 ONG du réseaux des femmes à la commercialisation des foyers culinaires Au moins 7 unités villageoises de production de foyers culinaires améliorés, redynamisés | 78 % 100% | Rapports des missions de sensibilisation Rapport de redynamisation des unités | Fort intérêt des ONG féminines dans la promotion des foyers culinaires améliorés. Fort intérêt des communautés dans la production des foyers culinaires améliorés. |
| | Organisation, des formations des charbonniers aux techniques améliorées de carbonisation. | Deux formations nouvelles de carbonisation dans le secteur de Bokatola et secteur de Lusakani | Une formation organisée en faveur de 30 personnes(dont 3 PA) issus de 9 villages ; deux fours installés dont l'un Bokuma et l'autre Loonga dans le secteur de Bokatola | 50% | Rapport de formation | Un grand intérêt et adhésion des charbonniers formés aux nouvelles techniques de carbonisation. Les programmes de carbonisation n'ont pas encore atteint la vitesse de croisière |
| | | | | | | |

¹¹ Ce point constitue un success story car de plus en plus, le programme enregistre des demandes additionnelles des associations féminines qui apprécient déjà l'émancipation et l'autonomisation progressive des femmes membres des associations appuyées par le PIREDD Equateur. Il sera développé comme success story dans le rapport semestriel de l'exercice

| | | | | | | |
|---|--|---|--|-------|---|---|
| | Appui aux unités de production de foyers culinaires améliorés (<i>Iyembe monene, Ntondo, Iyense, PA, Bikoro, Ngombe</i>) | 2 500 foyers culinaires produits et mis sur les marchés | 1 250 foyers améliorés, produits. | 50 % | Rapport de production | Difficultés d'approvisionnement en argile suite à l'inondation brusque et prolongée des sites d'extraction d'argile |
| 6.2. Mise en place des boisements énergétiques sous PSE dans les savanes, les espaces péri-urbains en recourant aux fermiers pilotes de la zone du programme. | Identification, des savanes propices au reboisement (1358 ha identifiés et géo-référenciés) Sensibilisation et réalisation CLIP et leur engagement aux travaux (reboisement et protection des sites reboisés) | 1 000 ha au moins de boisements énergétiques établis en savanes rurales et espaces péri-urbains disponibles. | 420 Ha de boisements énergétiques en cours d'établissement en savanes rurales dans le secteur de lac Ntomba. | 42 % | Rapport de reboisement | Processus retardé à cause de l'obtention partielle et tardive des intrants nécessaires aux travaux de reboisement |
| 6.3. Mise en défens sur 2000 ha des savanes arbustives et arborées en vue de reconstitution naturelle des forêts susceptibles de soutenir, de façon durable, la production de bois-énergie. | Identification et géo-référenciation de 2040 ha des savanes propices à la mise en défens dans le secteur de Lusakani Sensibilisation et réalisation CLIP pour consentement des communautés concernées et leur engagement à l'activité | 2 000 ha de savanes arbustives et arborées mis en défens | 2 040 ha identifiés et géoréférenciés Actions préparatoires (identification des sites, CLIP, etc.) amorcées | 100 % | Rapport de la mise en défens Liste de savanes identifiées et géo-référenciées disponible | Forte dynamique communautaire dans la mise en défens, impulsée grâce aux PSE ayant permis la mise en œuvre des initiatives locales de développement communautaire ¹² . |
| 6.4. Appui au développement d'une filière bois énergie basée sur la traçabilité et assise sur fiscalité différenciée qui décourage l'exploitation dans les forêts naturelles et les sources d'approvisionnement non durables. | Consultation et implication de l'administration provinciale en charge de l'énergie bois | Mise en place d'un registre de boisements énergétiques facilitant l'application d'une fiscalité préférentielle et différenciée qui avantage les produits provenant des sources durables | Définition d'une méthodologie et des informations qui vont figurer dans le registre | 50% | Document de la méthodologie d'élaboration du registre. | Processus retardé à cause de démarrage tardif de travaux de reboisement |
| 6.5. Appui à la gestion des revenus communautaires générés | Collecte des données auprès | Production d'un document | Collecte des données liées au | 50% | Ebauche de document à | Plusieurs initiatives de développement |

¹² Ce point constitue un success story dans le cadre de ce rapport

| | | | | | | |
|---------------|---------------------------------------|--|---|--|-----------|---|
| grâce aux PSE | des populations bénéficiaires des PSE | stratégique pour la gestion des revenus communautaires générés grâce aux PSE | PSE de la mise en Défens et la production d'une ébauche de document en attendant les autres PSE | | finaliser | communautaires réalisées grâce au PSE résultant de la mise en défens des savanes. |
|---------------|---------------------------------------|--|---|--|-----------|---|

5. Etat d'avancement des résultats du Programme

Tableau 2: Cadre de résultats du programme

| Effet 1 : Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existences des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées (femmes, peuples autochtones, etc.) | | | | | | | | | | Ajustement de la cible (cas échéant) |
|--|--|----------|-------|--------|-------------|--------------|-----------|------|---|--------------------------------------|
| Résultats | Indicateurs | Baseline | | | Cibles | | Résultats | | Commentaires | |
| | | Valeur | Année | Source | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | | |
| Résultat 1.1 L'agriculture sédentaire est développée via les paiements pour services environnementaux au travers des modèles viables et durables en zones de savanes et dans les jachères post-culturelles pour limiter l'agriculture itinérante sur brûlis en forêts naturelles et augmenter les revenus des populations grâce au développement des filières agricoles (Pilier : Agriculture) | | | | | | | | | | |
| 1.1.1. Pratiques agroforestières adoptées sur 2 000 ha | Superficie (ha) en agroforesterie dans les savanes et jachères post-culturelles | N.D | N.D | N.D | 1 000 ha | 1 000 ha | 0 ha | N/A | Début des travaux prévu en 2021 à la suite de contractualisation réalisée avec 100 fermiers pilotes en 2020 | |
| 1.1.2 Promotion des cultures pérennes (palmier, cacaoyer, caféier) sur 3 000 ha | Superficie (ha) mise sous cultures pérennes | N.D | N.D | N.D | 1 000 ha | 2 000 ha | 0 ha | N/A | Début des travaux prévu en 2021 à la suite de contractualisation réalisée avec 100 fermiers pilotes en 2020 | |
| 1.1.3 Promotion des itinéraires techniques reconnus pour une agriculture durable et de conservation | Superficies (ha) de terre mises sous techniques et des bonnes pratiques permettant d'améliorer les performances des cultures vivrières | N.D | N.D | N.D | N/A | N/A | N/A | N/A | Itinéraires techniques identifiés antérieurement à la suite des leçons apprises des expériences passées : agroforesterie, agriculture de conservation, ne nécessitant ni labour, ni incinération pratiquées en savanes et jachères post-culturelles | |
| 1.1.4. impacts locaux du développement | Nombre des bénéficiaires (ménages, | N.D | N.D | N.D | 500 ménages | 1000 Ménages | N.D | N.D | 500 ménages : année 1 1000 ménages : | |

| | | | | | | | | | | |
|------------------------|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|--|
| des filières agricoles | fermiers, Femmes, PA, etc.) directs et indirects du développement des filières agricoles | | | | | | | | année 2 2000 ménages : année 3 N.B 8 personnes par ménage en moyenne | |
| | Taux d'augmentation des revenus monétaires et non monétaires des bénéficiaires directs par type de cibles | N.D | N.D | N.D | N.D | N.D | N.D | N.D | Enquêtes de référence permettant de mesurer le changement | |

Effet 2 : Réduction de la part de bois-énergie non-durable

Résultat 2.1 La production de bois énergie est faite à partir des sources durables d'approvisionnement (hors forêts naturelles), dans des boisements établis en périphérie des grands centres de peuplement et dans les savanes et les alentours des habitations en milieux ruraux (**Pilier : Energie**)

| | | | | | | | | | | |
|--|---|-----|-----|-----|---------|---------|------|---|---|--|
| 2.1.1 Superficies de bois énergie issus de plantations sous PSE | Nombre ha de plantation énergétique en plein et en agroforesterie réalisé | N.D | N.D | N.D | 1000 ha | 1000 ha | 0 | - | 420 ha établis sous semis direct, superficies complémentaires et additionnelles à promouvoir dès 2021 | |
| 2.1.2 Ménages ruraux ayant adopté les foyers culinaires améliorés | Nombre de ménages ayant opté pour les foyers améliorés | N.D | N.D | N.D | 500 | 1000 | 0 | - | Adoption progressive et registre des données statistiques développé pour un suivi dès début 2021 | |
| 2.1.3 Foyers culinaires améliorés produits et effectivement utilisés | Nombre de foyers améliorés produits et effectivement utilisés | N.D | N.D | N.D | 2500 | 2500 | 1250 | - | Registre des données statistiques développé pour un suivi de vente dès début 2021 | |

Effet 3 : La déforestation et la dégradation issue de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable.

Résultat 3.1 Les activités humaines à l'échelle du territoire sont planifiées et optimisées de façon à réduire la pression sur les forêts et en respectant les droits et besoins en terres des communautés locales (**Pilier : Aménagement du territoire**)

| | | | | | | | | | | |
|---|--|---|------|-----------|---|---|---|---|---|--|
| 3.1.1 Revue prospective de l'aménagement du territoire et macro-zonage réalisés à l'échelle de la province par rapport aux enjeux de la préservation des tourbières et estimation des tendances de la | Un document prospectif reprenant les priorités de développement de la province et l'impératif de la préservation des tourbières, y compris une cartographie des pools de | 0 | 2020 | Programme | 0 | 1 | 0 | - | Elaboration du document exigeant un processus participatif et des consultations à l'échelle de la province ; Pourparlers lancés pour un partenariat dans | |
|---|--|---|------|-----------|---|---|---|---|---|--|

| | | | | | | | | | | |
|---|---|-----|------|-------------|----------|-----|---|---|--|--|
| déforestation dans la zone du projet avec l'assistance du SNSF (NRF et MRV) | developpement en lien avec le potentiel en ressources naturelles présentes. | | | | | | | | gestion des tourbières en cours de négociation avec implication des PA (Projet IKI FAO-PNUE) ; Revue contextuelle des moteurs de déforestation en cours en collaboration avec le SNSF pour l'établissement des scènes périodiques de féorestation observées dans la province depuis 2000. | |
| 3.1.2 Plans locaux d'affectation des terres (PLAT) produits à l'échelle de terroirs ou de groupements villageois et cartographiés, approuvés par les instances compétentes ; progressivement et respectivement fédérés à l'échelle des secteurs et de territoires pour alimenter le PPAT à l'échelle de province. | Nombre des PLAT produits, cartographiés et approuvés | 226 | 2017 | Partenaires | - | 128 | 0 | - | Travaux prévus dans le cadre des appels à propositions à lancés, incluant PSAT des terroirs abordés (approche territoriale) | |
| 3.1.3 plans simples de gestion des CFCL ou des plans de gestion des ressources naturelles des terroirs produits de manière participative et mis en œuvre à titre pilote. | Nombre des PSG produits pour les CFCL disposant des titres légaux. | 0 | 2020 | Programme | 15 (WWF) | 15 | 0 | - | Travaux préliminaires (Inventaires multi-ressources, Enquêtes socio-économiques ...) amorcés par WWF pour les 14 CFCL disposant des titres légaux et accompagnés | |
| Résultat 3.2 Les stocks de carbone forestier et les zones de tourbières sont sauvegardés grâce à la promotion de la foresterie communautaire, la Conquête et la Reforestation des savanes et des zones anthropiques des concessions forestières des communautés locales (Pilier : Foresterie) | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | |
|--|---|-----|------|------------------|----------|----------|---------------------|---|--|
| 3.2.1 Forêts sous gestion communautaire ou de CFCL dans l'aire du programme | Nombre de CFCL disposant des titres | 21 | 2020 | Site WEB du MEDD | 20 | A voir | 0 | - | Accompagnement sous CLIP en cours avec les communautés requerantes. Plaidoyer à exercer auprès des décideurs pour octroyer des nouvelles CFCL |
| 3.2.2 Terres mises en défens en vue de la reconstitution naturelle (à travers la régénération naturelle ou la reforestation) | Superficies (ha) de savanes mises en défens | N.D | N/A | N/A | 2 000 ha | A voir | 2 040 ha identifiés | - | Travaux d'identification des sites sous CLIP réalisés dans le secteur de Lusakani Travaux de mise en défens prévus lancés |
| 3.2.3 Savanes reboisés | Superficies (ha) de savanes reboisées | N.D | N/A | N/A | 1 000 ha | 1 000 ha | 420 ha | - | Travaux d'identification sous CLIP des sites potentiels en cours. Reboisement en semis direct dans 7 villages du secteur de lac |

Résultat 3.3 L'agriculture sédentaire est développée via les paiements pour services environnementaux au travers des modèles viables et durables en zones de savanes et dans les jachères post-culturelles pour limiter l'agriculture itinérante sur brûlis en forêts naturelles et augmenter les revenus des populations grâce au développement des filières agricoles (**Pilier : Agriculture**)(Cfr Supra)

Résultat 3.4 La production de bois énergie est faite à partir des sources durables d'approvisionnement (hors forêts naturelles), dans des boisements établis en périphérie des grands centres de peuplement et dans les savanes et les alentours des habitations en milieux ruraux (**Pilier : Energie**) (Cfr Supra)

Effet 5. Les activités humaines sont mieux planifiées permettant une optimisation de l'utilisation de l'espace et une diminution de l'impact sur les forêts

Résultat 5.1. Les activités humaines à l'échelle du territoire sont planifiées et optimisées de façon à réduire la pression sur les forêts et en respectant les droits et besoins en terres des communautés locales (**Pilier : Aménagement du territoire**) (Cfr Supra)

Résultat 5.2. L'agriculture sédentaire est développée via les paiements pour services environnementaux au travers des modèles viables et durables en zones de savanes et dans les jachères post-culturelles pour limiter l'agriculture itinérante sur brûlis en forêts naturelles et augmenter les revenus des populations grâce au développement des filières agricoles (**Pilier : Agriculture**) (Cfr Supra)

Résultat 5.3. La production de bois énergie est faite à partir des sources durables d'approvisionnement (hors forêts naturelles), dans des boisements établis en périphérie des grands centres de peuplement et dans les savanes et les alentours des habitations en milieux ruraux (**Pilier : Energie**) (Cfr Supra)

Effet 6. Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole

Résultat 6.1. Les activités humaines à l'échelle du territoire sont planifiées et optimisées de façon à réduire la pression sur les forêts et en respectant les droits et besoins en terres des communautés locales (**Pilier : Aménagement du territoire**) (Cfr Supra)

Effet 7. La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique est réduite

Résultat 7.1. Les activités humaines à l'échelle du territoire sont planifiées et optimisées de façon à réduire la pression sur les forêts et en

| | | | | | | | | | | |
|---|--|-----|------|-------------------|-----|-----|-----|-----|---|--|
| respectant les droits et besoins en terres des communautés locales (Pilier : Aménagement du territoire) (Cfr Supra) | | | | | | | | | | |
| Résultat 7.2. L'agriculture sédentaire est développée via les paiements pour services environnementaux au travers des modèles viables et durables en zones de savanes et dans les jachères post-culturelles pour limiter l'agriculture itinérante sur brûlis en forêts naturelles et augmenter les revenus des populations grâce au développement des filières agricoles (Pilier : Agriculture) | | | | | | | | | | |
| Résultat 7.3. Les populations locales et peuples autochtones ont accès à l'information et aux services de planning familial (éducation, promotion de l'entrepreneuriat féminin, coopérative agricole) (Pilier : Démographie) | | | | | | | | | | |
| 7.3.1 Un Comité Technique Multisectoriel Permanent de Planning familial est mis en place et fonctionnel | Session d'installation officielle (mars 2020) | 0 | 2020 | Rapport mars 2020 | N/A | N/A | N/A | N/A | Comité installé et fonctionnel | |
| 7.3.2 Services de planning familial constitués de 6 secteurs ciblés appuyés sur base de la Stratégie Provinciale et opérationnels | Nombre de services de planning familial constitués | N.D | N.D | N.D | N.D | N.D | N.D | N.D | En attente de la formation | |
| 7.3.3 Population cible ayant été sensibilisée et/ou formée et ayant accès aux intrants du planning familial | Proportion de la population sensibilisée et formée sur le PF | N.D | N.D | N/A | N.D | N.D | N.D | N.D | En attente de la formation | |
| 7.3.4 Pairs formés et opérationnels ainsi que d'hommes et de femmes, ayant reçu des formations sur le planning familial moderne et accédant aux intrants | Nombre des pairs formés et opérationnels Nombre de personnes (hommes et femmes) ayants accès aux services de PF | N.D | N.D | N/A | N.D | N.D | N.D | N.D | En attente de la formation et d'allocation budgétaire (non prise en compte dans le PTBA 2020) | |
| Effet 8. La <i>bonne gouvernance</i> est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l'information, la consultation, la participation et l'appropriation de toutes les parties prenantes. Cela inclut également l'approche genre qui garantit l'équilibre entre les hommes et les femmes. (Pilier Gouvernance) | | | | | | | | | | |
| Résultat 8.1. La gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés est renforcée au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multisectorielles pertinentes au mandat élargi. | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | |
|--|--|---|-------------|------------------|---|---------------|----------|------------|---|--|
| <p>8.1.1 Structures locales de gouvernance (359 CLD au niveau des terroirs villageois et 6 CARG au niveau des secteurs et 1 CARG pour le territoire de Bikoro) créés ou renforcés, dans lesquelles les femmes et peuples autochtones sont représentées à au moins 40%, y compris de plans de développement des entités, aux divers échelons administratifs, produits et mis en œuvre.</p> | <p>Nombre de structures locales mise en place et fonctionnelles</p> | <p>165 CLD 1 CARG au niveau de Bikoro</p> | <p>2020</p> | <p>Programme</p> | <p>148 CLD 4 CARG</p> | <p>A voir</p> | <p>0</p> | <p>N/A</p> | <p>Travaux prévus dans le cadre des appels à proposition et LoA à exécuter au cours de l'exercice 2021.</p> | |
| <p>8.1.2 une plateforme de concertation multi-acteurs faitière, aux mandats élargis, est mis en place au niveau de la Province et opérationnelle.</p> | <p>Une Plate-forme constituée et opérationnelle assortie de groupes thématiques de travail</p> | <p>0</p> | <p>2017</p> | <p>Prodoc</p> | <p>1 plate-forme assortie de groupes thématiques de travail</p> | <p>N/A</p> | <p>1</p> | <p>N/A</p> | <p>Plateforme constituée, en attente de l'arrêté du Gouverneur de province déterminant sa constitution et fixant son mode de fonctionnement dont un projet a été élaboré par le Programme et soumis aux concertations des membres lors de la réunion de prise de contact du 29 août 2020.</p> | |

| | | | | | | | | | | |
|--|---|------------|-------------|------------------|---|------------|----------|------------|---|--|
| <p>8.1.3 Système de gestion des Plaintes et Retours, y compris d'Information sur les Sauvegardes liés au mécanisme REDD+ aux divers échelons des entités administratives est mis en place et/ou renforcé et fonctionnel</p> | <p>Un système de gestion des plaintes et des recours mis en place et opérationnel</p> | <p>0</p> | <p>2017</p> | <p>Prodoc</p> | <p>1 système Fonctionnel en place</p> | <p>N/A</p> | <p>0</p> | <p>N/A</p> | <p>EIES, assortie des mesures de sauvegarde et MGPR disponibles, en attente de validation par FONAREDD et approbation par ACE pour devenir exécutoires.</p> | |
| <p>8.1.4 Organisations et associations paysannes (AP et OP) locales, nées et/ou redynamisées suite à l'émergence d'une dynamique interne de développement appuyées et activement engagées dans les CLD ainsi que dans la planification et gestion au niveau terroir et des ETD.</p> | <p>Répertoire des AP et OP existant dans la zone du projet et nouvelles émergeant</p> | <p>N.D</p> | <p>2017</p> | <p>Programme</p> | <p>Liste AP/OP existant et émergeant</p> | <p>N/A</p> | <p>0</p> | <p>N/A</p> | <p>Un répertoire dynamique est progressivement constitué en y intégrant des données collectées auprès des administrations locales compétentes</p> | |
| <p>8.1.5 Plans simples de gestion (PSG) des CFCL ou des plans de gestion des ressources naturelles des terroirs produits de manière participative et mis en œuvre à titre pilote</p> | <p>Nombre des PSG et Plans Simples d'Aménagement du Territoire produits et mis en œuvre</p> | <p>0</p> | <p>2017</p> | <p>Prodoc</p> | <p>Environ 15 CFCL disposant des titres sont pourvues des PSG</p> | <p>N/A</p> | <p>0</p> | <p>N/A</p> | <p>Aucun PSG produit suivant canevas Administration disponible ;</p> <p>Etudes préliminaires (inventaires multiresources et enquêtes socio-économiques) initiées dans 15 CFCL disposant des titres légaux</p> | |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|------|--------|-------------------------------------|---|---|---|-------------------------------------|--|
| 8.1.6 Plans de développement (provincial, territorial, des ETD et de terroirs) programmés produits et des contrats d'activités y liées signées. | Nombre des PDL produits pour les 4 secteurs pilotes et mis en œuvre | 0 | 2017 | Prodoc | 4 PDL des secteurs pilotes produits | 0 | 0 | 0 | 4 PDL des secteurs pilotes produits | TDRs prévus en vue de l'élaboration des PDL pour les 4 secteurs pilotes (Elanga, Ekonda, Lac Tomba et Bokatola au courant de l'Exercice 2021 |
|---|---|---|------|--------|-------------------------------------|---|---|---|-------------------------------------|--|

6. Contribution du programme à l'atteinte des objectifs liés aux indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI

Le Programme contribue aux indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI pour les 6 composantes du programme de la manière ci-après :

Composante Gouvernance

1.1 Structures locales de gouvernance (359 CLD au niveau des terroirs villageois et 6 CARG au niveau des secteurs et 1 CARG pour le territoire de Bikoro) créés ou renforcés, dans lesquelles les femmes et peuples autochtones sont représentés au delà de 40%, , aux divers échelons administratifs, produits et mis en œuvre: les TDR pour la mise en place des CLD ont été finalisés et validés ;

1.2 Plateforme de concertation multi-acteurs faîtière, aux mandats élargis, est mis en place au niveau de la Province et opérationnelle : les TDR de la plate forme ont déjà été validés, membres constitutifs identifiés et première réunion de prise de contact tenue le 29 août 2020 ;

1.3 Un Système de Gestion des Plaintes et Retours (MPGR) et un mécanisme de gestion des Sauvegardes globales applicables au mécanisme REDD+ et à d'autres domaines aux divers échelons des entités administratives est mis en place et/ou renforcé et fonctionnel : le mécanisme de gestion des plaintes a été déjà validé par la première réunion du COPIL, soumis à des consultations élargies et est actuellement en attente de validation par FONAREDD au premier niveau et de l'approbation de l'ACE pour être exécuté ;

1.4 Organisations et associations paysannes locales, nées et/ou redynamisées suite à l'émergence d'une dynamique interne de développement appuyées et activement engagées dans les CLD ainsi que dans la planification et gestion au niveau terroir et des ETD : Le programme a planifié l'organisation des séances de renforcement de capacité des organisations des populations autochtones de la province de l'Equateur et travaille avec les administrations déconcentrées, renforcées en capacités, pour un accompagnement de proximité auprès des communautés bénéficiaires.

Composante Aménagement du territoire

2.1. Le projet a lancé, en décembre 2020, la revue prospective de l'aménagement du territoire et macro-zonage réalisés à l'échelle de la province par rapport aux enjeux de la préservation des tourbières et estimation des tendances de la déforestation dans la zone du projet avec l'assistance du programme SNSF (NRF et MRV). Par ailleurs, le Programme a contribué aux consultations nationales dans le cadre des réflexions sur la préservation des tourbières dans le cadre de initiative FAO/PNUÉ appuyée par IKI et participe dans l'animation des séances des réflexions prospectives sur les grands enjeux et défis en matière de l'aménagement du territoire au travers des groupes de travail spécialement constitués.

2.2. Plans locaux d'affectation des terres (PLAT) produits à l'échelle de terroirs ou de groupements villageois et cartographiés, approuvés par les instances compétentes (et progressivement et respectivement fédérés à l'échelle des secteurs et de territoires pour alimenter le PPAT à l'échelle de province : les appels à proposition pour la mise en œuvre des activités ont été lancés et les prestataires identifiés ;

2.3. Plans simples de gestion des CFCL et plans simples d'aménagement du territoires en faveur des terroirs villageois produits de manière participative et mis en œuvre à titre pilote : Le programme a coordonné, de façon participative, des réflexions quant au développement de la foresterie communautaire intégrant les bonnes pratiques tirées des expériences dans la sous-région du Bassin du Congo et a initié une collaboration avec l'équipe de la Foresterie Sociale de la Division Foresterie de la FAO.

Composante planification familiale

3.1 Un Comité Technique Multisectoriel Permanent (CTMP) de Planning familial est mis en place et fonctionnel : des réunions de coordination dudit comité sont menées périodiquement;

3.2 Nombre de services de planning familial constitués des 6 secteurs identifiés à cet effet appuyés sur base de la Stratégie Provinciale : Un rapport sur la situation des services de planning familial est disponible ;

3.3 Proportion de la population cible ayant été sensibilisée et/ou formée et ayant accès aux intrants du planning familial : une série des sensibilisations a été organisées auprès des leaders religieux, des jeunes et adolescents ainsi que des étudiants. Selon le contexte, des points focaux ont été désignés (confessions religieuses) et des comités de suivi constitués pour les groupes cibles (jeunes et adolescents, étudiants) ;

3.4 Nombre de pairs formés ainsi que d'hommes et de femmes, ayant reçu des formations à la planification familiale moderne et ayant accès aux intrants : des TDR de formation (renforcement des capacités) ont été produits et leur exécution est prévue pour l'exercice 2021.

Etat des lieux des indicateurs se rapportant aux composantes sectorielles du programme :

Tableau 3: Progrès vers les indicateurs FONAREDD-CAFI couverts par le programme

| Indicateur de résultats CAFI-FONAREDD | Cible | Progrès en 2020 | Résultats en 2020 |
|---|---------|--|--|
| Agriculture | | | |
| Hectares géoréférencés/Culture agroforesterie avec fermiers pilotes | 2000 ha | Identification préliminaire des savanes à reboiser ; Acquisition des premières quantités des semences forestières (<i>acacia mangium</i>) de cultures vivrières (Arachides et maïs) ; | 1348 ha de savanes à reboiser identifiés et géoréférencés ; Semis directs d' <i>acacia mangium</i> sous reboisement communautaire réalisé ; |

| | | | |
|--|---|--|--|
| Hectares géoréférencés des cultures de rentes (palmier, cacaoyer et caféier) sous exploitation familiale | 3 000 ha | <p>Identification compétitive des fermiers pilotes ;</p> <p>Installation des champs de démonstration</p> <p>Commande des pré-germés de palmier à huile ;</p> <p>Démarches lancées pour acquisitions des semences améliorées de cacaoyer et caféier</p> | <p>Une centaine de fermiers pilotes identifiés ;</p> <p>3 ha de champ pilote et de démonstration (CEP) installé</p> <p>Pepinière de 10 500 plants de palmier à huile installée ;</p> |
| Nombre de ménages appuyés en agriculture vivrière | 27 600 | Identification préliminaires des ménages réalisée | Base de données sur les ménages appuyés constituée et disponible |
| Forets | | | |
| Nombre de forêts communautaires installées | 60 nouvelles CFCL (480 000 ha) | Identification des blocs des forêts à ériger en CFCLs en parallèle aux activités d'aménagement du territoire et CLIP | 20 nouvelles CFCLs identifiées et accompagnées en vue de l'obtention des titres. |
| Energie | | | |
| Superficie de boisements énergétiques installées comme source de prélèvement durable des bois-énergie ; | 3 000 ha de savannes et jachères à reboiser | 1348 ha de savanes et jachères post-culturelles identifiés | Semis directs d'acacia magium réalisée en attendant de disposer des sachets en polyéthylène permettant d'éduquer les plants en pépinière avant |

| | | | |
|--|----------|--|--|
| Superficie des savanes mises en défens | 7 000 ha | 2 040 ha de savanes arbustives identifiés et géoreférencés (secteur de Lusakani) | leur mise en place ; Travaux de mise en défens amorcés avec les communautés concernées ¹³ ; Base des données géoreférencées constituée. ¹⁴ |
|--|----------|--|--|

7. Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Tableau 4: Progrès vers les Jalons de la LOI

| Période de Janvier à décembre 2020 | | | | | |
|------------------------------------|---|--|---|--|---|
| N° | Descriptif du Jalon | Objectifs | Progrès accomplis | Points d'attention particulière | Solutions proposées |
| 1. | Jalon 2018 a Forêts : La promotion et la mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts feront partie intégrante de la politique forestière, avec des standards rigoureux et en accord avec l'Objectif | Formaliser et mettre en œuvre des modèles de gestion durable des forêts déléguant la gestion aux communautés locales | Des enquêtes ASEG enclenchées dans 15 CFCL acquises et priorités de développement, consacrées dans des PDLs, définis en perspectives de la production des PSG, comme référence à la gestion durable des forêts conformément aux outils et approches développés par l'Administration à cette fin | Procédures, outils et règles de gestion édictés par l'administration en la matière ne sont pas pris en compte Non Intégration des approches, modèles et les outils développés dans la politique forestière en formulation | N'aborder que des étapes pour lesquelles les procédures et les règles sont établies Appliquer obligatoirement le CLIP Travailler en synergie avec les autres programmes CAFI, dont le PGDF, le Programme Energie qui s'y intéressent et encourager le retour d'expériences. |

¹³ Conformément aux contrats PSE signés avec 7 communautés du secteur de Lusakani, les travaux de mise en défens déjà lancés ont porté principalement sur : la sensibilisation, l'installation des coupe-feux et placement des pancartes, l'organisation de surveillance par des patrouilles communautaires

¹⁴ Cette base des données constitue un document technique à mettre progressivement à jour compte tenu des évolutions dans la mise en œuvre programme et constitue une annexe au rapport

| | | | | | |
|----|--|---|---|--|--|
| | | | | Les leçons apprises tirées de pratiques antérieures ne sont pas capitalisées et valorisées. | Assurer le partage et le retour des expériences passées |
| 2. | Jalon 2018 a Foncier : Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés | Accompagner 60 communautés désireuses et consentantes d'obtenir les CFCL sur leurs terroirs | 20 communautés locales intéressées à acquérir des CFCL identifiées, CLIP organisées et 10 communautés formellement engagées dans le processus | Influence négative et interventionniste des élites | Sessions de concertation organisées sous CLIP localement avec les communautés elles-mêmes |
| | | | Assistance aux communautés dans la définition des priorités de développement et réalisation des activités préparatoires à la production des PSG (sensibilisation enquêtes ASEGE) amorcées pour les 15 CFCL disposant des titres | Réticence de l'administration et lourdeur dans l'aboutissement du processus | Participation de l'administration locale au processus |
| | | | | Conflits intercommunautaires sur les espaces | Cartographie participative et confrontation des limites avec les terroirs des communautés voisines. |
| 3. | Jalon 2018 a Démographie : Stratégie d'appui aux zones des programmes intégrés définie avec le Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale, sur base de l'analyse des besoins. | Instituer un CTMP-PF provincial opérationnel | CTMP installé en mars 2020 | Plan de déploiement pour l'utilisation des intrants déjà disponibles | Plan de formation élaborée en coordination avec le PNSR provincial |
| | | | Réunion d'évaluation des besoins en intrants tenue et coordination avec PROMIS assurée | Formation des cliniciens et de leurs paires pour l'application des méthodes et la sensibilisation | Formation prévue avec l'appui des Zones de santé concernées |
| 4. | Jalon 2018 b Forêts : promotion et mise en œuvre de divers modèles locaux de gestion des forêts | Promouvoir et mettre en place des modèles locaux de gestion des forêts | Processus de gestion communautaire des terres abordé à travers l'acquisition des CFCL Mise en défens de 2 040 ha de savanes en vue de leur reconstitution forestière | Aptitudes et capacités des communautés à gérer les CFCL ; Réticence/réserve des décideurs à octroyer de nouvelles CFCLs | Assurer le renforcement des capacités des communautés bénéficiaires et les assister dans l'élaboration des PSG Initier des travaux de valorisation des CFCL existantes à travers l'exploitation planifiée des PFNLs par les communautés |

| | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|
| | | | | | concernées en attendant que les PSG soient élaborés. Assurer un plaidoyer pour convaincre |
| 5. | Jalon 2018 c Forêts : Un plan ambitieux pour combattre l'exploitation illégale est élaboré, validé de manière participative et progressivement mis en œuvre | L'exploitation artisanale illégale de bois est maîtrisée entre autres par des contrats d'exploitation gagnant-gagnant dans les CFCL | Possibilités de collaboration explorées avec REPALEF en vue de la rationalisation de l'exploitation artisanales, notamment en zones de peuplement PA | Volonté politique insuffisante pour adopter et faire respecter les règles d'exploitation dans les CFCL | Associer l'Administration dans les différents ateliers de renforcement des capacités en matière de la réglementation sur l'exploitation des CFCL Promouvoir les zones de conservation sous contrats PSE lors de l'élaboration des PSG. |
| 6. | Jalon 2018 c Agriculture : Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage. | Promouvoir des itinéraires techniques performants et encadrés Assurer la distribution des intrants de qualité en vue de sédentariser l'agriculture | Formation permettant l'intégration d'au moins 8 agents IPAPEL et ITAPEL dans la mise en œuvre des composantes du programme | Formation et intégration des agronomes des secteurs et éventuellement des territoires pour une gestion et un accompagnement de proximité | Sensibilisation faite et formation programmée au cours du premier trimestre 2021 |
| 7. | Jalon 2018 c Gouvernance : Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multisectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés. | Promouvoir des structures locales de gouvernance : CLD dans les terroirs villageois, CARG dans les secteurs et une plate-forme multi-acteurs au niveau de la province | Identification de 77 CLD et de 14 structures apparentées dans la zone du projet Prospection en cours auprès de l'administration en charge du développement rural pour compléter la liste de l'existant et confirmer leur légalité de fonctionnement. | Non inclusion ou inclusion insuffisante des PA et des femmes dans ces structures et leur faible participation ou participation de façade Opérationnalisation mitigée des structures mises en place | Veiller à et encourager la représentativité des femmes et des PA Opérer, si besoin, la refondation des structures mises en place et veiller à l'efficacité fonctionnelle de nouvelles structures à mettre en place |
| 8. | Jalon 2018 c Foncier : appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers | Sécuriser les espaces forestiers au profit des communautés locales par l'acquisition de 60 nouvelles CFCL | 15 titres auparavant acquis accompagnés dans la définition des priorités de développement et | Communautés engagées mais procédures d'octroi des titres lourdes | Sensibilisation et plaidoyer soutenus auprès des autorités |

| | | | | | |
|----|--|--|---|--|---|
| | modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des Programmes Intégrés. | | dans la réalisation des travaux préliminaires à la production des PSG 20 communautés locales identifiées, sous CLIP, dont 10 engagées dans le processus d'acquisition des CFCL | Mise en exploitation assujettie par des règles en la matière et production préalable des PSG | Encadrement de l'exploitation et vulgarisation des règles d'exploitation pour maintenir la légalité |
| 9. | <i>Jalons intermédiaires décembre 2018 a, b, c</i> Stratégie d'appui aux zones des programmes intégrés définie avec le Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale, sur base de l'analyse des besoins / Elaborer et mettre en œuvre d'ici fin 2017 un plan pour consulter les parties prenantes (gouvernement, organisations de mise en œuvre). | Mise en place d'un CTMP fonctionnel sur la base d'un plan d'opération et de consultation fonctionnel. | Un CTMT investi et fonctionnel Besoins en intrants et bailleurs potentiels identifiés | Manque ou insuffisance d'information sur le CTMP au niveau de la base | Promouvoir l'information et la sensibilisation |
| | | | | Plan de consultation en souffrance | Produire et appliquer un plan intérimaire de consultation |
| | Les bailleurs travaillant dans les zones de santé (ZS) cibles, et chefs locaux et société civile sont sensibilisés sur les liens réciproques entre démographie, gestion des ressources naturelles et développement, y compris en lien avec l'objectif affiché de la RDC de devenir une économie émergente d'ici 2030. | Mobiliser des financements et assurer la participation active des acteurs au travers de la sensibilisation sur des liens de causalité entre démographie et préservation des forêts | Plate-forme de concertation multi-acteurs provinciale constituée Besoins en intrants contraceptifs établis Plan de plaidoyer auprès des bailleurs discuté et en attente d'exécution | Les bailleurs sont peu enclins à soutenir financièrement | Intensifier le plaidoyer en impliquant les autorités locales |
| | La Stratégie Nationale de communication sur la planification familiale et éducation des femmes est mise en œuvre, en prenant en compte les objectifs exprimés dans le Plan stratégique national à vision multisectorielle pour la planification familiale 2014-2020 et les objectifs du Gouvernement vers une économie émergente d'ici 2030. | Adopter une stratégie de communication en alignement avec la vision multisectorielle sur le PF et les objectifs d'une économie émergente d'ici 2030 | Une stratégie de communication prévue en année 2 de mise en œuvre | Stratégie nationale non encore proposée | Adopter une stratégie intérimaire discutée et consensuellement adoptée au niveau de la province |

| | | | | | |
|-----|---|---|---|---|---|
| 10. | Jalon 2020 Aménagement du territoire : Politique d'aménagement du territoire respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, et schémas directeurs provinciaux d'aménagement du territoire développés dans toutes les zones des programmes intégrés et validés dans au moins trois zones de programmes intégrés | Alimenter et contribuer au processus de formulation de la politique nationale de l'AT et promouvoir des réflexions prospectives sur l'AT, l'environnement et le développement dans la province. | Plate-forme provinciale multi-acteurs de concertation établie | Réunions prévues semestriellement | Constituer des groupes thématiques de travail pour couvrir des réflexions prospectives en intersessions de la plate-forme |
| 11. | Jalon 2020 b Forêts : Exploitation forestière illégale stabilisée d'ici 2020 et réduite rapidement pour atteindre des niveaux faibles d'ici 2030 | Promouvoir une exploitation artisanale légale orientée vers des CFCL au travers des contrats encadrés et un plan de gestion | Soutien aux CFCL disposant de titres dans l'élaboration des PSG | Insuffisance des connaissances de la réglementation sur l'exploitation artisanale souvent source d'illégalité | Assurer la vulgarisation des textes existants auprès des décideurs et des exploitants |
| 12. | Jalon 2020 b et c : Foyers améliorés diffusés et utilisés dans 10% (moyenne pondérée) des ménages de Kinshasa et des capitales provinciales où les programmes intégrés ont été mis en œuvre. Mise en œuvre de projets bois-énergie autour de grands centres urbains, basés sur les études et pilotes existants, agissant le long de la chaîne de valeurs de manière à diversifier l'approvisionnement hors forêts naturelles (plantations durables et agroforesterie). Amélioration de l'efficacité de la carbonisation au travers de technologies adaptées, et appuyant les réformes politiques et réglementaires nécessaires, etc. | Promouvoir l'utilisation économique de bois énergie provenant des sources d'approvisionnement durable | Un premier lot de 1250 foyers culinaires améliorés produits et intrants (semences, sachets, etc) en instance d'acquisition pour l'établissement d'un boisement énergétique sur 3 000 ha | Coûts d'acquisition des foyers améliorés prohibitifs et attachement culturel aux vieilles méthodes | Acquisition du premier lot des foyers produits à des prix compétitifs nécessaire. Organisation de séances de démonstration |

8. Exécution financière

Tableau 5 : Taux de décaissement du Programme.

Budget total en USD : 10 000 000

Décaissement enregistré : 6 000 000

Dépenses depuis le début jusqu'au 31 décembre 2020 : 3,188,718.00

Dépenses de janvier à décembre 2020 : 826, 657.72

Taux d'utilisation de la première tranche recue : 53%

Tableau 6 : Décaissement par résultats

| Résultats | Dépenses 2eme semestre ou annuelles 2020 | Dépenses et engagements depuis le début du projet jusqu'au 30 Décembre 2020 |
|---|--|---|
| Depenses transversales | 216,977.28 | 660,878.22 |
| Résultat 1.....Gouvernance. | 69,873.53 | 245,193.76 |
| Résultat 2 Aménagement du territoire | 101,861.60 | 201,454.19 |
| Résultat 3,4 et 5 (foresterie, agriculture et énergie)..... | 407,825.35 | 2,022,682.35 |
| Résultat 6 Démographie | 30,119.96 | 58,509.48 |
| Total | 826,657.72 | 3,188,718.00 |

Tableau 7 : Dépenses au 31 décembre 2020 liées à la première avance des fonds alloués à WWF

| Rubrique | Année 1 (USD) | Dépense au 31 déc. 2020 | Tx d'exécution |
|--|------------------|-------------------------|----------------|
| Frais Transversaux | 361 836 | 286 806 | 79% |
| A . Unité de gestion | 197 800 | 153 885 | 78% |
| B. Equipe de suivi et contrôle | 17 636 | 14 482 | 82% |
| C.Fonctionnement des équipes | 146 400 | 118 439 | 81% |
| Frais Activités | 1 126 964 | 777 512 | 69% |
| Appui au résultat 1 Gouvernance | 6 750 | 6 174 | 91% |
| Appui au résultat 2 Amenagement territoire | 61 000 | 53 908 | 88% |
| Appui au résultat 3 Foresterie | 396 989 | 300 835 | 76% |
| Appui au résultat 4 Agriculture | 366 025 | 228 520 | 62% |
| Appui au résultat 5 Energie bois | 296 200 | 188 076 | 63% |
| Total cout direct | 1 488 800 | 1 064 318 | 71% |
| Frais de gestion | 104 216 | 74 502 | 71% |
| Total année 1 | 1 593 016 | 1 138 821 | 71% |

Tableau 8 : Suivi des contrats des ALE/PLE.

| N° du Contrat | Intitulé et thématique | Montant | Date signature contrat | Date début des travaux | Date fin Contrat | Délai Exécution Prévu | Commentaires |
|---------------|------------------------|---------|------------------------|------------------------|------------------|-----------------------|----------------------------------|
| N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | Pas de contrats octroyés aux ALE |

9. Gestion participative

Depuis le lancement du Projet en Novembre 2019, plusieurs consultations ont été organisées de façon continue avec tous les acteurs du Programme à tous les niveaux afin de garantir une gestion participative et inclusive.

Au niveau des actions de terrain

- La mission de collecte des données organisées du 12 au 22 Février 2020 pour renforcer les capacités des acteurs (FAO, WWF, administrations) sur le processus du CLIP : cette mission a permis une bonne appropriation du projet par ces acteurs et par les communautés, la transmission d'une bonne information sur tous les aspects du projet, l'obtention du consentement de quelques communautés aux activités du projet, la bonne collaboration entre les communautés et l'équipe du projet et l'implication et la participation des communautés et de l'administration à toutes les étapes du projet ;
- La réalisation de deux missions de consultation des acteurs pour identifier les routes à réhabiliter dans l'intérêt des communautés locales ;
- La planification de sessions spécifiques aux populations autochtones dont les résultats attendus étaient axés entre autres sur le partage des modalités stratégiques de mise en œuvre des composantes du projet, l'identification des rôles et des responsabilités des parties et les niches de collaboration potentielle avec les PA identifiées. Il sied de rappeler que ces sessions ont permis de définir et de clarifier les modalités de collaboration entre le REPALF-REPEQ pour aplanir les différends constatés et de répondre aux attentes, des PA et principalement des femmes PA en vue de leur prise en compte éventuelle par le projet et d'identifier des opportunités potentielles additionnelles d'appui aux PA en dehors du PIREDD Equateur ;
- L'organisation de Réunion de Conseil Consultatif Provincial des Forêts (CCPF) tenue en Mai 2020 pour la validation du projet d'arrêté provincial de CCPF et en décembre 2020 pour la revue contextuelle des moteurs de déforestation et de dégradation des forêts ;
- La facilitation de la participation des représentants des populations autochtones aux consultations internationales dans le cadre du GLF (Global landscape Forum) sur la promotion des moyens d'existence dans les tourbières;
- L'organisation de 3 réunions d'échanges dans le cadre de l'appui institutionnel à l'Exécutif provincial et aux administrations déconcentrées intéressées par le programme pour leur implication dans la mise en œuvre de ce dernier;
- L'implication des femmes, à travers la déclinaison provinciale du réseau national de la femme rurale (RENAFER) dans les activités de planification familiale et les activités alternatives génératrices des revenus en vue de leur autonomisation (Septembre 2020);
- L'implication et la mutualisation des efforts avec le GTCRR provincial dans la mise en œuvre du programme;
- La collaboration avec UNFPA dans la gestion des violences faites aux femmes et la disponibilisation des intrants contraceptifs, kits de dignité aux femmes violées, etc.

Au plan du renforcement des partenariats au niveau national

- Au moins 3 réunions d'échanges ont été organisées avec le FONAREDD pour une meilleure prise en compte des orientations du bailleur dans la mise en œuvre du Projet;

- Poursuite des réunions techniques d'échanges avec les autres programmes du FONAREDD notamment le Programme Energie gérée directement avec le PNUD et le Programme PGDF avec l'AFD, le programme sur la réforme foncière, PROMIS et garantir la participation des PA;
- Afin de s'assurer de l'alignement de l'EIES avec les directives sous-régionales de la COMIFAC, une session d'échanges a été organisée avec le Coordinnateur régional du Réseau des Etudes d'impact environnemental et social;
- Des axes de collaboration avec Rainforest UK notamment sur l'aménagement du territoire et la foresterie communautaire ont été définis.

PIREDD Equateur doit faire face à de nombreux défis lors de sa mise en oeuvre, et dont les principaux sont les suivants :

- Le mauvais état des routes qui ralentit et réduit le temps effectivement alloué aux activités;
- Les attentes trop importantes des populations et des autres acteurs qui vont au delà des objectifs du Programme et des moyens dont il dispose ;
- La pandémie de COVID 19 et l'épidémie à virus Ebola, qui ont nécessité la prise en compte des mesures barrières et le respect des mesures édictées par les autorités , ce qui réduit le nombre de participants à certaines activités dont les réunions de consultations.

10. Termes transversaux

10.1. Gouvernance

Après le lancement officiel des activités du PIREDD Equateur en Novembre 2019, la première réunion du Comité de pilotage s'est tenu à Mbandaka, Chef-lieu de la province de l'Equateur, le 21 Mars 2020. La séance a été présidée par Son Excellence Monsieur, Bobo Boloko Bolumbu, Gouverneur de Province. Cette première réunion du Comité de Pilotage (COFIL) s'est tenu dans un contexte exceptionnel marqué par l'épidémie de COVID 19, limitant le nombre de participants à la réunion à 20 alors que le comité est normalement constitué de 31 membres.

Cette première réunion du COFIL a été une opportunité pour partager le dispositif opérationnel de mise en œuvre du projet, évaluer les recommandations stratégiques de l'atelier de lancement, de valider les plans de travail et le budget annuel (PTBA) de la première année de mise en œuvre du projet, de présenter et d'échanger sur les principales conclusions de quelques documents stratégiques et mandataires produits dans le cadre du projet (Guide d'organisation de CLIP assorti de l'acte de consentement en français et lingala, le draft de l'EIES assorti du mécanisme de recours et de gestion des plaintes liées au projet). Durant la réunion, l'arrêté de mise en place du COFIL et son fonctionnement, signé par le Gouverneur de province et président du COFIL, a été présenté¹⁵.

Consécutivement à ce premier COFIL, une séance spécifique de présentation des différentes composantes du programme a été réalisée le 11 avril 2020 à l'intention des membres du COFIL présents à Mbandaka (7 Ministres sectoriels), du Vice-Gouverneur de Province et des cadres de différentes administrations provinciales impliquées dans la mise en œuvre du programme. Les risques et les mesures d'atténuation contenue dans la version initiale de l'EIES ainsi que le mécanisme de recours et de traitement des plaintes ont été également revus durant cette réunion.

¹⁵ L'arrêté portant fonctionnement du COFIL a été partagé aux membres séance tenante en vue d'une large diffusion. Les documents techniques, une fois validés par FONAREDD et éventuellement approuvés par la structure compétente (cas EIES), seront mis à la disposition des acteurs, vulgarisés et appliqués. Ils font parties des documents annexes au rapport.

Afin de renforcer l'appropriation du programme par l'Exécutif Provincial, des réunions hebdomadaires (tous les samedis) sont organisées pour partager le niveau de mise en œuvre du programme (réalisations, difficultés rencontrées et propositions des solutions) entre l'équipe du projet FAO-WWF, la Présidence du COPIL représentée par le DIRCAB et le Vice-Président du COPIL. Ces réunions seront remplacées, dès le mois de mars 2021, par des séances mensuelles d'information et de partage sur la mise en œuvre du programme. Ces sessions réuniront, outre les 7 Ministres concernés par les composantes du projet, le Vice-Gouverneur et 6 cadres des administrations provinciales participantes.

Suite à des contacts en amont de l'équipe du projet avec les différentes administrations visant à constituer la plate-Forme multi-acteurs provinciale, des séances de travail entre l'équipe de mise en œuvre du programme PIREDD Equateur (FAO-WWF), le point focal PIREDD et le Vice-président du COPIL ont été organisées. Les participants ont revu la liste préliminaire des structures devant constituer la plate-forme multicateurs provinciale proposée par l'équipe du projet et à la valider, moyennant quelques ajouts et retranchement pour parvenir, en fin de compte, à un effectif de 42 structures membres retenues. Un arrêté du Gouverneur de Province consacre son fonctionnement.

Pour la périodicité des réunions statutaires de la plate-forme, il a été convenu de créer des groupes thématiques de travail qui se réuniront autant de fois que nécessaire lors des périodes d'intersessions. Les conclusions de ces réunions des groupes thématiques sont partagées lors des sessions de la plate-forme.

Il convient par ailleurs de signaler que des réunions ponctuelles ont été organisées, en focus groups, à l'attention des communautés locales pour les sensibiliser et les informer sur le programme dont ses enjeux, opportunités, défis ainsi que du dispositif de déploiement adopté. Ces réunions ont eu lieu respectivement lors de la mission sur le CLIP organisée en Février 2020 dans 4 villages, dont deux en territoire de Bikoro et deux autres en territoire de Lukolela (en complément à celle organisée au mois de Novembre 2019 dans 2 villages du territoire de Bikoro) et la mission de reconnaissance organisée dans les 4 secteurs pilotes en décembre 2020 (Elanga, Ekonda, Lac Tomba et Bokatola).

Le programme a aussi tenu sa deuxième réunion du COPIL le 17 septembre 2020. S'inscrivant dans un contexte global de contribution à la mise en œuvre participative du programme et à l'appropriation de ses résultats par les différentes parties prenantes, cette session avait pour objectifs spécifiques de présenter et de partager sur :

- l'état de la mise en œuvre des recommandations de la première réunion du COPIL: il a été constaté que les résultats du projet sont dans l'ensemble satisfaisants, avec un taux de satisfaction de près de 70 %. Des recommandations complémentaires ont été émises par les groupes des participants, dont le Secrétaire General au Ministère de l'Environnement et Développement Durbale, FONAREDD et l'ambassade de Suède (voir le communiqué de la seconde réunion du COPIL pour les détails) ;
- l'état de mise en œuvre au premier semestre 2020 du plan de travail consolidé du programme, validé lors de la première réunion du COPIL et les budgets correspondants;
- les versions finalisées de quelques documents stratégiques et produits dans le cadre du programme (EIES; mécanisme de gestion des plaintes et recours, plan de communications);
- les conclusions de l'atelier sur la Foresterie communautaire organisé en marge du COPIL du 14 au 16 février;

- Présentation et discussion sur les premiers axes de travail de 2021 (en anticipation à la préparation du PTBA 2021).

10.2. Genre

Les femmes sont généralement peu représentées ou même absentes dans des réunions requérant des prises de décisions et qui influent cependant sur leur mode de vie essentiellement dépendant des ressources naturelles. Ce constat a été fait tant au niveau des réunions et ateliers organisés par le projet à Mbandaka que lors des visites de terrain. Même lorsque les femmes sont présentes, elles sont moins expressives, laissant leur droit de parole aux hommes. C'est ainsi que l'équipe de mise en œuvre du programme a adopté une approche réformatrice lors de la désignation des responsables/ animateurs de structures dans les réunions et/ou assises.

Le choix des animateurs ou encore les membres des structures de la gouvernance par le projet tiendra compte non seulement de l'équilibre genre, mais aussi et surtout des compétences essentielles de délégués pour une meilleure efficacité et une participation active aux débats et discussions lors des sessions. Des invitations à la participation aux sessions de partage et de concertation sont lancées moyennant certaines exigences par rapport au nombre d'hommes, femmes et Peuples Autochtones afin qu'au moins 30 % des femmes soient présentes et que les jeunes et les PA soient également considérés dans des proportions acceptables de représentativité.

En termes de suivi du genre, le projet a établi un système de collecte de données ventilées par sexe pour la participation à toutes les activités du projet. Ce système permet à l'équipe de suivre ses progrès vers une participation équilibrée des deux sexes¹⁶.

Le tableau ci-après reprend les critères clés en termes de la représentativité et l'approche de suivi adoptée par le projet pour intégrer l'aspect genre dans toutes les activités et actions menées par ce dernier.

Tableau 7 - Suivi des aspects Genre.

| Critère | Actions prises pour intégrer l'aspect genre | Résultats | Coût en USD | Défis |
|---|---|---|-------------|---|
| Représentativité des femmes, à au moins 30 % de l'effectif des participants, dans les ateliers de partage et les sessions de concertation (formation, COPIL, CTMP, Séances avec les informateurs clés et/ou les personnes ressources sur terrain) | Exigences en amont, spécifiant la proportion d'hommes, de femmes, de jeunes et de Peuples Autochtones dans les réunions organisées par le projet ; Sensibilisation des autorités en les incitant promouvoir, à compétences égales, les femmes afin qu'elles occupent les | La proportion de la participation des femmes augmente progressivement et est de plus en plus acceptée par les hommes Les femmes, les hommes et les jeunes sont impliqués sur toutes les étapes de la mise en œuvre du projet ; | N.D | Difficulté d'associer les femmes en des proportions souhaitées face aux pesanteurs de la culture Faible représentativité des femmes dans des postes de responsabilité Faible implication des femmes dans les activités traditionnellement réservées aux hommes ; Complexe d'infériorité des femmes héritées du passé |

¹⁶ S'agissant d'un seul programme exécuté par la FAO en partenariat avec WWF, les méthodes de suivi sont harmonisées tant en ce qui concerne le processus d'intégration genre dans les activités que le rapportage de celles-ci. Des séances de mutualisation sont organisées au besoin dans ce cadre.

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | <p>postes de responsabilité et des communautés, afin de les considérer lors de la mise en place des structures locales de gouvernance (CLD & CARG)¹⁷ ;</p> <p>Sensibilisation des hommes pour une prise de conscience dans l'acceptation des exigences prenant en compte de l'aspect « genre » et l'inclusion des PA dans l'organisation des réunions sensibles et requérant des décisions ;</p> <p>Instructions aux structures partenaires de proposer des délégués en pairs (homme et femme) pour permettre au projet d'assurer un équilibre proportionnel tenant compte de l'aspect genre.</p> <p>Recours à la matrice de suivi de la participation des femmes aux réunions organisées par le projet ;</p> <p>Eviter les jours de marchés pour organiser les sessions CLIP afin de garantir la participation des femmes ;</p> | <p>Le plan d'action des activités et le cadre logique liées au genre¹⁸ est développé et suivi ;</p> | | <p>qui les rendent moins expressives face aux hommes.</p> <p>Elaborer une stratégie « genre » pour le programme.</p> |
|--|---|--|--|--|

¹⁷ Dans le cadre de suivi genre (intégration des femmes dans les activités du programme), une attention particulière sera accordé de manière à intégrer au moins 30 % de femmes dans les instances des décisions, y compris des PA lorsqu'elles sont présentes.

¹⁸ Ces documents seront partagés avec FONAREDD dans le cadre du suivi de la prise en compte de l'élément genre dans les activités du programme.

| | | | | |
|------------------|--|---|-----|--|
| | Organiser des consultations selon ASEG pour l'expression libre des femmes | | | |
| Suivi-évaluation | <p>Veiller à ce que les outils de suivi & évaluation intègrent des critères et des indicateurs de genre ; Formuler des recommandations spécifiques en matière de genre ;</p> <p>Valoriser l'expertise, publier les bonnes pratiques ;</p> <p>Analyser les résultats et les impacts du projet en tenant compte de la situation des hommes et des femmes ;</p> | <p>Les Indicateurs de genre sont disponibles ; Les Questions clés pour intégrer le genre dans le suivi & évaluation du projet prise en compte ; La Matrice d'analyse du genre disponible ; Les statistiques pour les activités déjà disponibles ;</p> | N.D | <p>Les outils de suivi et évaluation n'intègrent pas l'intégralité des données du genre ; Les recommandations ne sont pas encore totalément prises en compte dans son l'ensemble lors des activités sur terrain ;</p> |

10.3. Peuples Autochtones

Les peuples Autochtones constituent une catégorie spécifique dans les activités du PIREDD Equateur. C'est pourquoi un poste est dédié à REPALF, un réseau impliqué dans l'encadrement et l'accompagnement des PA dans le Comité de Pilotage. Par ailleurs, lors de l'identification et la composition des membres de la plateforme multi acteurs au niveau provincial, 5 structures font parties des organisations issues des Peuples Autochtones. Il convient de signaler aussi que dans le CTMP, un autre poste est destiné à un PA ; une façon de les impliquer dans toutes les étapes de la mise en œuvre du projet.

En effet, lors de la formation sur le Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) avec les agents de l'administration publique et d'autres partenaires, organisée au mois de Février 2020, les Peuples Autochtones ont été conviés à participer à ces assises, afin de renforcer leurs capacités et compréhension sur l'approche CLIP.

En plus, les missions de reconnaissance menées aussi bien en novembre 2019 qu'en avril 2020 ont permis de constater qu'il existe des structures de gouvernance propres aux PA et d'autres qui sont mixtes. Les comités des terroirs exclusivement habités par des Peuples Autochtones sont animés par ces derniers alors que dans les terroirs de peuplement mixte, l'animation varie d'une communauté à l'autre. Et, dans tous les cas, pour le programme, la participation et les contributions des Populations Autochtones sont souhaitées et seront encouragées afin de contextualiser les aspects du programme, d'assurer des bénéfices équitables et de tirer les leçons d'inclusion participative de toutes les communautés lors de la mise en œuvre.

À cet égard, des représentants des populations autochtones dans la province ont été contactés pour dresser un inventaire des villages où les Peuples Autochtones sont présents dans la zone du programme. Cet inventaire aide l'équipe à planifier les activités de manière appropriée, par exemple en réservant du temps supplémentaire pour consulter et travailler avec les Populations Autochtones séparément de Bantous dans les villages mixtes.

Le programme a également mis en place un mécanisme de gestion des plaintes et recours en tenant compte des problèmes spécifiques des populations autochtones (e.g. analphabétisme). Ce mécanisme a été par ailleurs partagé avec les communautés dans certains villages lors de la mission CLIP de février 2020 pour un premier retour d'impression quant à son adaptation au contexte local et son appropriation lors du du déploiement. Les plaintes peuvent être déposées, au moins dans un premier temps, par téléphone ou tout autre canal de communication disponible localement, afin de faciliter l'accès au mécanisme en cas de besoin.

10.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)

Le projet reconnaît l'importance d'une participation diversifiée de tous les groupes de la société au sein des terroirs communautaires, en particulier les plus vulnérables, notamment les jeunes, les personnes âgées, les handicapés, les femmes et les peuples autochtones. Jusqu'à présent, dans les premières phases du projet, des efforts ont été faits par les animateurs pour faire ressortir les points de vue de ces groupes lors des ateliers et les sessions de partage. Si nécessaire, des groupes de discussion séparés ont été formés pour réduire les inhibitions.

En plus de garantir des avantages équitables, la contribution de ces groupes profite également au projet. Par exemple, les personnes âgées du village ont fourni des informations précieuses sur l'histoire du village et l'utilisation des terres du village, qui peuvent constituer un apport précieux à la planification de l'aménagement du territoire.

10.5. Respect de normes environnementales et sociales

10.5.1 Etude d'impact environnemental et social

Une évaluation de l'impact environnemental et social du programme a déjà été réalisée, partagée lors du premier COPIL en mars et d'une session spéciale adressée à quelques membres du COPIL élargie à quelques cadres des administrations impliquées dans la mise en œuvre des composantes du projet en Avril 2020 ; tous deux sanctionnés par des rapports. Elle a été , examinée par WWF, partenaire de mise en œuvre, et soumise à l'appréciation de quelques personnes-ressources contactées et du FONAREDD. Cette démarche a permis d'identifier des risques supplémentaires, ainsi que des mesures pour les atténuer. Au total, 17 risques sociaux et environnementaux potentiels ont été identifiés (Voir ci-dessous). Ces risques ont été identifiés à l'aide des cadres d'évaluation de la FAO et de la Banque mondiale et les liens correspondants sont notés.

Cette évaluation a été menée de manière participative et différents membres de l'équipe et parties prenantes ont contribué à la version actuelle du document. Les parties prenantes ont eu plusieurs occasions de contribuer au document. En même temps, ces consultations ont servi à renforcer les capacités sur les questions liées aux sauvegardes.

L'évaluation contient une section complète avec des données de base qui serviront de "point de référence" pour l'évaluation au fur et à mesure de l'avancement du projet. Elle contient également une section sur le mécanisme de plaintes du projet. Les informations relatives aux risques peuvent

être transmises par ce mécanisme ainsi que par des canaux plus informels. L'EIES est considéré comme un document évolutif qui peut être mis à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Le document a été soumis à la validation du FONAREDD en novembre 2020. Ce dernier a émis quelques recommandations d'amélioration du dossier qui ont été traitées et intégrées dans une version avancée, qui sera de nouveau transmise à FONAREDD pour validation avant de soumettre le document à l'ACE pour approbation. Dès lors approuvée par cette dernière, le document devient exécutoire.

10.5.2 Mesures prises afin d'assurer le respect de chacune des sauvegardes

Tableau 8- Suivi des mesures/principes de sauvegardes.

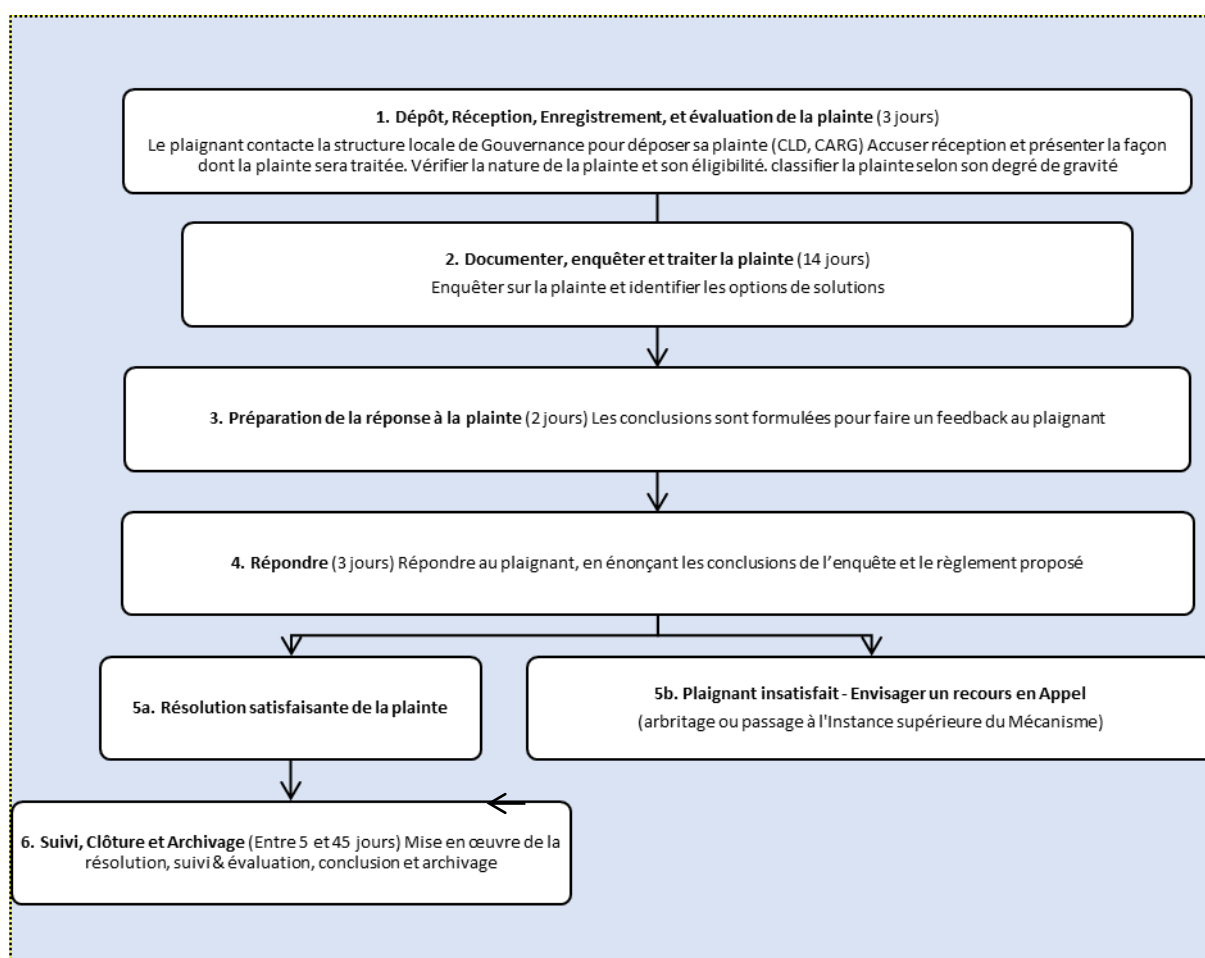
| FONAREDD (2016) | Les réalisations | Le coût en USD | Les défis rencontrés |
|---|---|----------------|--|
| Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6) | Dans l'EIES, le projet a identifié les zones à haute valeur de conservation en termes de flore, de faune et de zones d'importance Culturelle. Lors de la sélection des villages, la priorité a été accordée à ceux qui se trouvent à proximité des points chauds de la déforestation. | N.D | Satisfaire aux attentes des communautés qui souhaitent toutes voir leurs terroirs considérés |
| Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b) | Les documents de programme (y compris les plans et rapports financiers) sont mis à la disposition du COPIL, un organe directeur représentatif. Le partage d'informations par le biais du site web de la FAO RDC est en cours de planification. | N.D | Faire valoir et accepter la primauté de l'intérêt communautaire sur les intérêts individuel |
| Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4) | L'EIES a identifié les risques potentiels afin d'éviter de telles pertes. Le mécanisme de plaintes a été conçu pour traiter les griefs. | N.D | Associer les différentes couches de la communauté à l'étude pour garantir son appropriation |
| Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1) | Tous les groupes de parties prenantes, y compris les femmes, les peuples autochtones, les jeunes et les personnes âgées, ont été invités aux réunions et aux ateliers du projet. Les animateurs ont essayé de faire participer activement ces groupes afin qu'ils bénéficient des possibilités de renforcement des capacités et d'autres opportunités offertes par le projet. Certaines activités à réaliser par les communautés sont sous-tendues par le PSE | N.D | Proposer un mécanisme efficace et transparent de gestion des bénéfices susceptibles d'être générés |
| Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones | Le projet est conçu précisément autour de ce principe et toutes les activités sont orientées vers cet objectif, entre autres par la promotion des activités alternatives génératrices des revenus. | N.D | Faire accepter aux communautés des nouvelles approches en termes d'opportunités en dehors de l'exploitation des ressources forestières |
| Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d) | L'EIES a identifié des mesures pour assurer la participation de ces groupes. Un objectif de 30 % minimum de participation des femmes a été fixé pour toutes les activités du projet. Le CLIP est un processus organisé pour toutes les communautés afin de s'assurer que toutes les parties prenantes y inclus les peuples autochtones, sont en mesure de participer à la prise de décision du projet. | N.D | Difficultés pour les bantous d'accepter l'émancipation des PA et leur participation égalitaire au projet |

| | | | |
|--|--|-----|--|
| Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c ; IFC norme 3,5,7) | Ce principe est intégré dans la planification des activités de l'aménagement du territoire. Les droits fonciers coutumiers sont respectés par le projet. Le projet exclu toute entité, personne morale ou physique, ne respectant les droits humains | N.D | S'assurer de droits humains, notamment ceux des PA et des couches vulnérables face à la résignation de ces derniers. |
| a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ; | Le projet est étroitement coordonné avec d'autres efforts pour le programme national REDD+. | N.D | Prise en compte des réformes sectorielles dont certaines sont en cours |
| b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions. | Le projet est étroitement coordonné avec d'autres efforts pour le programme national REDD+, y compris d'autres projets PIREDD dans d'autres provinces. . | N.D | Assurer un corridors sécuritaire permettant un continuum des actions et activités REDD |
| C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail | Les politiques de travail de la FAO et du WWF sont en place et conformes aux normes internationales. | N.D | Harmoniser les politiques respectives des partenaires en la matière |

10.5.3 Gestion des plaintes et recours

Il est admis que plusieurs types de conflits peuvent surgir dans la mise en œuvre du programme PIREDD Equateur. Le programme a classifié les plaintes en différentes catégories, selon que la plainte est irrécusable ou non, sensible ou non sensible. Chacune des catégories est clairement définie pour permettre une transparence dans la réception et le traitement des plaintes reçues en termes de l'entité chargée de les traiter et de leur recevabilité. Une Banque des données est proposée pour enregistrer toutes plaintes introduites, recevables comme irrécusables, sensibles ou non sensibles, traités ou non par le programme ainsi que les réponses y réservées. Le mécanisme n'est pas encore implémenté à ce jour et donc aucun enregistre ou suivi n'a été fait.

Dans ce cadre et conformément aux directives du FONAREDD et de l'ACE à cette fin, le programme a identifié les différents risques susceptibles d'être encourus lors de sa mise. Le processus de traitement adopté par le programme est schématiquement ci-après donné :



11. Gestion des risques

Cette section évoque les risques encourus par le programme et qui ont été identifiés dans l'EIES. Les mesures appropriées ont été prises pour minimiser les différents risques, dont certains contextuels et existent depuis le lancement du programme et d'autres, plutôt liés à la mise en œuvre même du programme :

Tableau 9 – Risques liés à la mise en œuvre d.

| N° | Description du risque | Impact H,MH,MF ou F | Probabilité H,MH,MF ou F | Classe ment | Actions d'atténuation | Responsable (s) | Mesures prises Pendant l'année |
|----|------------------------------|---------------------|--------------------------|-------------|---|---|---|
| 1 | Conflits politiques et armés | MF | MF | | Grâce à un ancrage au niveau de la base, le programme est susceptible de constituer un moteur de cohésion sociale dans son site d'intervention en | Ministères de l'Environnement et de l'agriculture Administrations nationale et provinciales | Le projet n'a pas fait face à un tel risque au cours de l'année |

| N° | Description du risque | Impact H,MH,MF ou F | Probabilité H,MH,MF ou F | Classement | Actions d'atténuation | Responsable (s) | Mesures prises Pendant l'année |
|----|---|---------------------|--------------------------|------------|---|--|--|
| | | | | | poursuivant les activités qu'il aura amorcé auprès des communautés bénéficiaires | | |
| 2 | Mésentente potentielle entre bantou et PA du fait que le programme privilégie l'émancipation des PA | MH | MH | | Le programme appliquera les sauvegardes et garanties édictées à cette fin par la FAO en concertation avec les partenaires de mise en œuvre et en cas des conflits avérés, il recourra au système de résolution locale des conflits | FAO et partenaires de mise en œuvre Exécutifs nationaux et provinciaux | Des consultations menées et des sessions CLIP ont contribué à minimiser les risques de mésentente entre les Bantous et les PA |
| 3 | Les résultats escomptés du programme semblent être ambitieux eu égard au budget attendu | MH | MH | | -Une approche par « volontarisme » sera adoptée et le programme travaillera en priorité avec les communautés les plus disposées ; -appui potentiel attendu des autorités locales sur des initiatives de masses favorables au reboisement (plantations d'arbres lors des naissances ou des cérémonies traditionnelles ; travaux communautaires institutionnels [Salongo], etc.) | Equipe de mise en œuvre du programme et Exécutifs provincial et local. | Des consultations sont déjà en cours avec le FONAREDD pour mobiliser des financements additionnels à moyen terme à condition que la gestion des activités actuelles soit performante. |
| 3 | Le déploiement pour la mise en | MH | MH | | Le processus de recrutement de | FAO | La FAO a anticipé l'achat du matériel |

| N° | Description du risque | Impact H,MH,MF ou F | Probabilité H,MH,MF ou F | Classe ment | Actions d'atténuation | Responsable (s) | Mesures prises Pendant l'année |
|----|--|---------------------------|--------------------------------|----------------|--|--------------------|--|
| | <p>La mise en œuvre du Programme est retardé ou n'est pas effectué dans les délais nécessaires. Procédures d'achat et d'acquisition de matériels impactant et retardant la mise en œuvre du Programme.</p> | | | | <p>Tous les techniciens et personnel du Programme seront déployés dès réception de la réponse du Fonds National REDD+, n'attendant pas ainsi la disponibilité des fonds. Une identification de tous les matériels et intrants agricoles à acquérir et un plan d'achat détaillé sera réalisé dès le début du Programme. Les procédures d'achat seront lancées par anticipation. Les stocks de la FAO, si disponibles, seront utilisés. Les fournisseurs reconnus de la plateforme des nations unies UNGM ainsi que des fournisseurs recommandés par les partenaires de mise en œuvre seront invités. La multiplication, pour les semences, pourra être envisagée.</p> | | <p>et son expédition sur le terrain. Dans le contexte du COVID, la FAO a recruté des firmes locales pour installer les VAST La FAO a organisé des missions de terrain auprès des agrimultiplicateurs locaux des semences pour limiter la dépendance du Programme des autre provinces</p> |

| N° | Description du risque | Impact H,MH,MF ou F | Probabilité H,MH,MF ou F | Classement | Actions d'atténuation | Responsable (s) | Mesures prises Pendant l'année |
|----|---|---------------------|--------------------------|------------|---|-----------------|--|
| 4 | Les ressources humaines disponibles ne sont pas techniquement adéquates pour une mise en œuvre effective et efficace du Programme | ML | ML | | La FAO et ses partenaires mettront à contribution leurs compétences techniques en fournissant les ressources et compétences requises (renforcement de capacité accru au début de la mise en œuvre du Programme) | FAO | <p>La FAO a recruté des ressources humaines très expérimentées qui connaissent déjà le contexte du Programme</p> <p>Pour le Volet de la planification familiale, la FAO a opté de travailler en partenariat avec les équipes en place du Ministère de la santé au lieu de recruter une personne</p> <p>Suite à la COVID 19, la FAO a promu une approche de gestion en équipe dans une approche programme, permettant aux collègues de Rome et de Kinshasa de contribuer significativement à la mise en œuvre du Programme.</p> |
| | La gestion du programme / matériels acquis n'est pas optimale | ML | ML | | La FAO prévoit de faire un suivi rapproché et une revue périodique de l'avancement du programme. | FAO | Un suivi rapproché est effectué par l'équipe de mise en œuvre (y compris le chargé de mise en œuvre et l'Assistant ADMIN) |
| 6 | Les renforcements de capacité peuvent être plus longs que ce qui est prévu | ML | ML | | FAO et ses partenaires disposent déjà d'équipes sur le terrain bien formés pour | FAO | En plus de l'équipe de terrain, la FAO a mobilisé l'Experte internationale en genre et les experts nationaux en |

| N° | Description du risque | Impact H,MH,MF ou F | Probabilité H,MH,MF ou F | Classe ment | Actions d'atténuation | Responsable (s) | Mesures prises Pendant l'année |
|----|--|---------------------|--------------------------|-------------|---|--|---|
| | dans le cadre du Programme | | | | mettre en œuvre directement le programme. Les besoins éventuels de renforcement des capacités se faisant alors graduellement sans compromettre la bonne marche du programme. | | planning familial Des appuis ponctuels sont apportés par les équipes du Projet SNSF |
| 7 | Les risques et impacts négatifs des différentes activités surgissent après la mise en place des activités du Programme | MH | MH | | Une EIES sera réalisée et mise en œuvre par la suite, dès le début de la mise en œuvre du Programme. Des guides de bonnes pratiques seront développés et largement diffusés auprès des parties prenantes. | FAO et partenaires de mise en œuvre | L'EIES a été réalisé et a fait l'objet d'une large consultation. Les risques identifiés et les mesures d'atténuation sont présentés dans le tableau plus bas |
| 8 | Les ressources financières ne sont pas suffisantes pour couvrir toute la Province de l'Equateur | MH | MH | | Les recherches de cofinancement pour étendre la zone du Programme seront réalisées à la suite du lancement du Programme par la FAO. | Gouvernement de la Province de l'Equateur FAO | Le Projet travailler avec les autorités provinciales pour identifier les priorités communes que le Projet peut couvrir en fonction du budget disponible y compris dans l'entretien des routes |
| 9 | Effet potentiel de rebond | MH | MH | | Grâce à une planification de l'utilisation des terres (macro-zonage) à l'échelle provinciale et du soutien politique | Unité de gestion du programme | RAS |

| N° | Description du risque | Impact H,MH,MF ou F | Probabilité H,MH,MF ou F | Classe ment | Actions d'atténuation | Responsable (s) | Mesures prises Pendant l'année |
|----|---|---------------------|--------------------------|-------------|---|-------------------------------------|--|
| | | | | | de l'exécutif provincial qui a endossé le document du PI, des mesures préventives et coercitives seront envisagées | | |
| 10 | Conflit sur l'utilisation des terres découlant des activités d'agroforesterie / reboisement | MH | MH | | Sécurisation de la propriété des terres de la communauté par le titre de propriété officiel du service de cadastre en faveur de l'OP (appui nécessaire auprès des brigades foncières à cet effet) | FAO et partenaires de mise en œuvre | Le Programme a organisé en septembre 2020 un atelier sur la gestion des forêts communautaires au cours duquel les aspects liés à l'application des réformes en cours sur l'aménagement du territoire seront pris en compte |
| 11 | Capture des avantages du projet par l'élite | MH | MH | | Assurer la transparence dans l'attribution des bénéfices du projet, en insérant des critères tel que disposer d'un champ d'au moins 1 ha. Impliquer les organisations paysannes (les unions et les CLD) dans l'identification des bénéficiaires | FAO et partenaires de mise en œuvre | Cet aspect a été dans les TDR de l'AMI sur la mise en place des structures de gouvernance locale |
| 12 | Attentes élevées de la part des communautés | MH | MH | | Une communication claire et adéquate des résultats attendus et les risques du projet tout au long de la préparation et l'exécution des projets. | FAO et partenaires de mise en œuvre | Le programme compte mettre en application des systèmes d'alertes et des mécanismes de redevabilité |

| N° | Description du risque | Impact H,MH,MF ou F | Probabilité H,MH,MF ou F | Classement | Actions d'atténuation | Responsable (s) | Mesures prises Pendant l'année |
|----|---|---------------------|--------------------------|------------|--|-------------------------------------|---|
| 13 | Abandon par les paysans des activités antérieures au profit de celles envisagées par le projet | MH | MH | | La limitation à 1 ha pour les bénéficiaires paysans. | FAO et partenaires de mise en œuvre | Le Programme a pris en compte la base de données des bénéficiaires des projets antérieurs |
| 14 | Violation contre la transparence des activités du projet telles que contre-équité, injustice en répartition des bénéfices, détournement, fraude, etc. | MH | MH | | Établir un système de plaintes et recours d'accord avec le système national à ce sujet | FAO et partenaires de mise en œuvre | Le programme a produit et mettra en œuvre le mécanisme de plainte, qui prévoit la prise en compte des plaintes sensibles et des plaintes non sensibles. |

Tableau 10. Risques identifiés dans le cadre de l'EIES

| Identification des risques | | | Traitement du risque | | |
|---|----------------------------|---------------------|--|-------------|-------------|
| Description du risque | Periode d'identification | Catégorie de risque | Action(s) | Responsable | Date limite |
| 1. Les femmes, les peuples autochtones et les autres groupes marginalisés n'ont pas un accès égal aux activités de formation et de renforcement des capacités associées à l'amélioration de la gouvernance. | Debut du projet (0-6 mois) | PO 4.10 | <ul style="list-style-type: none"> Exiger qu'au moins 30 % des participants soient des femmes Utiliser régulièrement Liste de contrôle pour les ateliers sensibles au genre. Liaison régulière avec les ONG et les OSC qui soutiennent l'autonomisation des femmes et des PA. | FAO | En cours |
| 2. La participation des femmes, des peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés aux structures gouvernementales soutenues par le projet est limitée. | Debut du projet (0-6 mois) | PO 4.01 PO 4.10 | <ul style="list-style-type: none"> Réserver une place à un représentant de REPALF dans le comité de pilotage du projet. Inviter des représentants OSC représentant les | FAO | En cours |

| | | | | | |
|---|----------------------------|----------|---|----------|---|
| | | | <p>femmes et les PA aux sessions du Conseil Consultatif Provinciale des Forêts et plates-formes multi-acteurs qui se mettent en place.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau du secteur et village, encourager une participation équilibrée aux réunions et donner aux femmes, aux jeunes et aux PA, le temps et l'espace pour exprimer leurs points de vue. • Lors des élections locales de dirigeants (ex. CLD), encourager un équilibre entre les candidats masculins et féminins, Bantous et PA lorsqu'elles sont présentes dans la communauté. De même, encourager la mise en place des CLD spécifiques au PA dans leurs villages et même les villages mixtes | | Trimestre 3-4 |
| <p>3. Le mécanisme de plaintes établi par le projet sert à exacerber certains conflits existants ou latents et n'est pas entièrement accessible à tous les bénéficiaires du projet.</p> | Debut du projet (0-6 mois) | PO 17.50 | <ul style="list-style-type: none"> • Engager un processus de consultation sur le mécanisme de plainte avec les parties prenantes, y compris les représentants des PA. • Apprendre des modèles et l'expérience d'autres projets PIREDD • Intégrer le mécanisme dans des structures de gouvernance locale | FAO, WWF | Trimestre 1-3 |
| <p>4. Certaines des structures de gouvernance et plans d'affectation et de gestion (terres, forêts) soutenues par le projet ne perdurent pas au-delà de la période de mise en œuvre du projet.</p> | Debut du projet (0-6 mois) | PO 4.36 | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des fonctionnaires du gouvernement pour le suivi du projet. • S'assurer que les fonctionnaires disposent des ressources nécessaires pour maintenir la communication et le soutien après la fin du projet. • Accroître l'appropriation locale des interventions du projet (CLIP et processus participatif dans toutes les | FAO, WWF | <p>Trimestre 1-4</p> <p>Année 4</p> <p>Trimestre 1 ></p> |

| | | | interventions) | | | |
|----|--|----------------------------|----------------|--|----------|------------------------------------|
| 5. | Le processus participatif de planification de l'utilisation des terres ne fait pas participer pleinement toutes les parties prenantes locales et, par conséquent, leurs perspectives ne sont pas suffisamment prises en compte dans les plans de gestion de l'utilisation des terres et la prise de décision. | Debut du projet (0-6 mois) | PO 4.10 | <ul style="list-style-type: none"> Organiser les réunions à des heures convenables pour tous Envisager des groupes séparés pour les femmes et/ou les PA s'ils sont réticents à partager leurs idées au sein du groupe mixte plus large | FAO, WWF | En cours En cours |
| 6. | La planification de l'utilisation des terres ne reconnaît pas les zones importantes de biodiversité rare ou la biodiversité utilisée par les communautés locales et les peuples autochtones pour une protection renforcée en raison du manque de connaissances scientifiques ou de la reconnaissance des hautes valeurs de conservation. | Debut du projet (0-6 mois) | PO 4.04 | <ul style="list-style-type: none"> Profiter de l'expérience du WWF en matière d'évaluation et de conservation de la biodiversité pour identifier les zones importantes Utiliser la télédétection, la cartographie des écosystèmes et la consultation des parties prenantes locales, y compris les PA. | FAO, WWF | 1 Trimestre > Trimestre 3-4 |
| 7. | Manque d'inclusion des femmes, des peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés dans le développement des CFCL et dans la planification et la mise en œuvre des activités de reboisement. | Debut du projet (0-6 mois) | PO 4.10 | <ul style="list-style-type: none"> Réserver des places pour les femmes et les PA dans les comités de gestion des CFCL Organiser et faciliter les réunions de manière à encourager une large participation Consulter les organisations de la société civile représentant les femmes rurales et les PA pour leur demander conseil sur les approches inclusives. | FAO, WWF | Trimestre 3 – 4 |
| 8. | Les risques et les conflits liés à la propriété foncière et aux demandes concurrentes de terres et de ressources dans l'établissement des CFCL et des bois communautaires | Debut du projet (0-6 mois) | | <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que tous les acteurs clés (y compris les chefs de clan et les chefs coutumiers) sont impliqués dans les processus de cartographie participative. Vérifier les cartes sur le terrain par des équipes mixtes et, le cas échéant, par les communautés voisines, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de | WWF | Trimestre 3 – 4 |

| | | | revendications qui se chevauchent. | | |
|--|----------------------------|---------|--|-----|-----------------------------------|
| 9. Introduction d'espèces non indigènes (acacia) dans les activités de reforestation et de plantation/reboisement ont des impacts potentiels sur la biodiversité et les écosystèmes. | Debut du projet (0-6 mois) | PO 4.09 | <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le recours aux espèces locales à croissance rapide et à usages multiples dans les savanes évoluant vers le climax forestier. Confiner l'introduction de ces espèces dans les savanes incultes dont leur évolution régressive a atteint le stade de climax (d'équilibre), avec peu ou d'espoir de les voir recouvertes naturellement de forêts. | WWF | En cours |
| 10. Les femmes, les peuples autochtones et les autres groupes marginalisés (en particulier les sans-terre) n'auront pas un accès égal à la formation et aux intrants agricoles fournis par le projet. | Debut du projet (0-6 mois) | PO 4.10 | <ul style="list-style-type: none"> Réserver des places aux femmes et aux peuples autochtones dans toutes les formations, reflétant la proportion de chaque groupe de la population du village. Suivre la participation de ces groupes dans le cadre de système de suivi. Identifier et traiter les problèmes. | WWF | En cours |
| 11. Les activités agricoles ne tiennent pas compte des pratiques agricoles traditionnelles des peuples autochtones et ne répondent pas aux besoins réels des communautés. | Debut du projet (0-6 mois) | PO 4.10 | <ul style="list-style-type: none"> Collecter et analyser les connaissances sur les techniques existantes en collaboration avec la population locale. Faire un diagnostic agraire réalisé en amont de la mise en œuvre des activités Inviter les membres PA de la communauté ayant le plus d'expertise et de succès en agriculture en tant qu'informateurs clés pour la planification de nouvelles interventions. Chercher à améliorer les cultures et les systèmes existants dans la mesure du possible. | WWF | Trimestre 4, Année 2 |
| 12. Une concurrence accrue pour les ressources entraînant des conflits sur les droits fonciers et les droits sur l'eau | Debut du projet (0-6 mois) | | <ul style="list-style-type: none"> Utiliser les processus de l'aménagement du territoire pour comprendre et renforcer les limites existantes et les droits | WWF | Trimestre 3- Trimestre 4, Année 2 |

| | | | | | |
|---|----------------------------|----------|---|-----|----------------------|
| | | | <p>d'usage pour l'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire les efforts pour résoudre les conflits relatifs à l'utilisation des terres et des ressources avant d'introduire de nouvelles activités agricoles. S'assurer que les sans-terre pourront également bénéficier des activités agricoles en recherchant la collaboration des dirigeants locaux pour l'attribution des terres. | | |
| 13. Les impacts du changement climatique (en particulier les tempêtes et les inondations) sur les activités agricoles | Debut du projet (0-6 mois) | PO 4.01 | <ul style="list-style-type: none"> Procéder à la sélection des cultures à planter, des procédés et des lieux de plantation en fonction de leur résilience au changement climatique. Décider les spécifications en consultation avec les communautés. S'efforcer de comprendre les pratiques traditionnelles et d'en intégrer des éléments dans les systèmes nouvellement introduits. | WWF | Année 2 |
| 14. L'augmentation de la production agricole au détriment des forêts en raison de l'extension des zones de culture vers les forêts pour augmenter les bénéfices. | Debut du projet (0-6 mois) | PO 4.36 | <ul style="list-style-type: none"> Encourager une large participation et l'appropriation des activités d'aménagement du territoire. Envisager éventuellement des mesures d'incitation avec les communautés bénéficiaires (participation aux AVEC, caisses de résilience, etc.), les incitant à respecter le plan d'affectation proposés des terres en échange de l'appui technique du projet. | WWF | Trimestre 4, Année 2 |
| 15. Les produits agricoles soutenus par le projet ne répondent pas aux attentes en termes de revenus générés. | Debut du projet (0-6 mois) | PO.4.3 6 | <ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation des routes (dans la mesure du possible, compte tenu du budget du projet) Renforcement des infrastructures de stockage des produits agricoles, et mise en place de petites | | Année 2 – Année 4 |

| | | | | | |
|--|----------------------------|--------------------|---|-----|--|
| | | | unités de transformation primaires <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la qualité et de la quantité des semences en évitant qu'elles soient consommées comme aliment en zones d'insécurité alimentaire • Organiser des foires d'achat des semences au niveau local pour ne pas dépendre trop de l'extérieur, et • Favoriser la vulgarisation et le diffusion des cultures connues et appréciées par les populations locales. | | |
| 16. Le travail des enfants dans les activités agricoles | Debut du projet (0-6 mois) | | <ul style="list-style-type: none"> • Faire comprendre l'importance d'une scolarisation régulière. • L'animateur passe suffisamment de temps dans le village pour comprendre si la participation des enfants devient un problème. | WWF | Trimestre 3- Trimestre 4 Année 2- Année 4 |
| 17. Perte du patrimoine culturel sous la forme de méthodes traditionnelles de contrôle des naissances | Debut du projet (0-6 mois) | PO 4.10 PO 4.11 | <ul style="list-style-type: none"> • Respecter les méthodes traditionnelles en même temps d'introduire les nouvelles approches. • Encourager à poursuivre méthodes traditionnelles parallèlement aux méthodes contraceptives modernes. | FAO | Trimestre 4, Année 2 |

12. Illustration narrative spécifique

La zone du projet comprend une Population Autochtone (PA) traditionnellement marginalisée. Celle-ci, incluant les femmes et les jeunes, est généralement exclue des instances des décisions sur les aspects liés à l'environnement et plus généralement le développement. Pourtant, les PA continuent de vivre en harmonie avec les forêts et les différentes ressources qu'elles contiennent et détiennent des connaissances utiles, favorables à la gestion durable des forêts.

Afin de réaffirmer les rôles joués par le PA et leurs atouts dans la préservation des forêts et de ses ressources une session spécifique d'échange sur le programme, d'identification des opportunités de collaboration et de renforcement de leurs participation active dans la mise en œuvre du projet leur a été dédiée. La session a eu lieu le 11 Juillet 2020. Cette démarche, très appréciée par la vingtaine des participants présents, est apparue comme une véritable considération de ce peuple,

hommes et femmes confondus, qui se sont sentis à la fois comme acteurs et bénéficiaires à part entière du projet, au même titre que leurs pairs bantous.



Photo 1. Photo de famille lors de la session de partage sur le projet avec les PA à Mbandaka

Les femmes, généralement peu expressives lors des réunions mixtes, ont fortement appréciée l'approche ASEG lors de différentes consultations menées auprès des communautés, qui leur permettaient de faire valoir leurs aspirations et attentes, librement exprimées lors des sessions de mise en commun. Cette implication des femmes irant croissant tout au long de la mise en œuvre du projet étant donné qu'elles sont les plus concernées par des effets de la déforestation et de la dégradation des forêts et les premières à en pâtir, vu leurs charges dans la subsistance des ménages.



Photos 2 et 3. Approche ASEG de consultation (à gauche, le groupe des femmes et à droite, celui des hommes) dans le village Penzele

Afin de négocier et de requérir la participation des membres d'une communauté aux activités proposées par le programme, le recours au CLIP a été adoptée et est appliquée lors des consultations conformément au guide méthodologique élaborée à cet effet. L'approche est consacrée, en cas d'acceptation librement consentie de ou des activités proposées, par un acte de consentement de la communauté. A noter que cet acte peut être renoncé à tout moment si la

communauté le dénonce. Cet acte est l'expression même d'une appropriation et incarne la participation des communautés consultées dans la mise en œuvre des activités proposées par le programme. Pour le moment, le Programme a accumulé une soixantaine d'actes de CLIP en rapport avec les activités menées jusqu'ici auprès des communautés bénéficiaires.



Photos 4 et 5. Session Clip mixte (Bantous et PA) dans le village de Botondo, secteur de Lusakani, Territoire de Lukolela

Quelques actions menées dans le cadre du programme peuvent d'ores et déjà être considérées comme un pas vers le succès, vu l'engouement qu'elles suscitent auprès des bénéficiaires, l'émancipation et l'autonomisation progressive des cibles bénéficiaires. Il s'agit notamment des PSE octroyées à titre de compensation aux communautés, pour leur engagement dans les activités visant à éviter la déforestation et ainsi que la perte de la couverture des forêts naturelles dans la province.

En optant ainsi pour des pratiques agricoles éprouvées en zones de savanes et dans les jachères, les communautés reçoivent des PSE au retour qu'elles investissent pour leur auto-développement. Déjà à ce stade de mise en œuvre du programme, les fonds générés par les PSE dans le cadre de la mise en défens des savanes dans le secteur de Lusakani (Territoire de Lukolela), ont permis aux communautés bénéficiaires d'initier des travaux de mise en place de quelques infrastructures pour satisfaire à leurs besoins sociaux de base : dispensaires, pharmacies, adduction d'eau potable au travers de la construction des puits dans les villages etc. Cette approche stratégique constitue une véritable incitation auprès des communautés. Et dans ce cadre, le programme envisage, en plus de consolider les acquis dans ce domaine, d'assister les communautés bénéficiaires à gérer, de façon efficace et efficiente, les fonds générés par les PSE en les investissant dans les projets locaux de développement durable mais aussi, en mettant en place des structures d'épargne et crédits gérées par les communautés elles-mêmes.

Avec la documentation des différentes leçons apprises au fil des temps, il sera possible de produire des success story qui pourront servir d'exemple et de référence pour la généralisation des meilleures approches, permettant de gérer durablement les forêts et ses ressources. L'exemple des associations féminines impliquées dans la fabrication et la vente de la chikwangu améliorée, qui ont vu leurs revenus individuels être significativement améliorés et leur émancipation vis-à-vis des hommes se consolider, constitue aujourd'hui un cas d'école pour l'autonomisation de la femme rurale. Cet appui va se généraliser dans le but de renforcer l'autonomisation de la femme

en général, notamment dans promotion et la commercialisation des foyers culinaires améliorés produits dans le cadre du programme.

En matière de la planification familiale, le programme, en s'appuyant sur le Comité Technique Multisectoriel Permanent (CTMP) de planification familiale, a réussi à mettre en place un réseau efficace de sensibilisation, constitué des points focaux désignés pour les principales cibles : adolescents, jeunes, étudiants, PA et membres des confessions religieuses. Ces derniers constituent dès lors, en cette matière de planification familiale, des points de contact pour le renforcement des capacités et des points de liaison avec leurs bases respectives dans le cadre de la sensibilisation.

13. Modalités de suivi

Tableau 10 - Etat d'avancement du plan de suivi du programme.

| Activité de suivi et évaluation | Nombre prévu | Nombre réalisé | Taux de réalisation | Coûts en USD/Budget | Résultats et leçons tirées |
|---|--------------|----------------|---------------------|---------------------|---|
| Missions de suivi terrain | | | | | |
| Mission de collecte des données de base du projet , dans la Zone du projet | 01 | 01 | 100% | 6441 | Résultats Situation précaire de développement avec forte pression sur les forêts établie Leçons tirées Associer les différentes couches sociales aux activités du projet et réaliser le clip |
| Missions apprentissage CLIP à Lukolela | 01 | 01 | 100% | 4380 | Résultats L'équipe de mise en œuvre du projet et les cadres des administrations participantes connaissent le CLIP et sont aptes à l'appliquer efficacement. Leçons tirées Le Clip constitue un préalable incontournable au lancement de toute activité intéressant les communautés |
| Mission de reconnaissance des villages cibles pour la planification des activités dans l'aire programme | 03 | 02 | 70 % | 15000 | Résultats L'état des lieux en termes de l'existant établi dans 5 de 6 secteurs de l'aire du programme Leçons tirées Combiner la reconnaissance à la sensibilisation et au partage sur les activités du programme |
| Mission pour identification du lieu d'entreposage des semences vivrières réalisée du 13 au 14 juin 2020 | 01 | 01 | 100% | 1452 | Résultats Les semences des cultures vivrières acquises sont entreposées en lieu sûr pour conserver leur pouvoir germinatif Leçons tirées Acquérir les semences au bon moment pour leur mise en terre directement lors de la saison culturale visée |
| Mission de reconnaissance des zones prioritaires à réhabiliter réalisée du 13 au 19 au 22 juin | 02 | 02 | 100% | 4000 | Résultats Les zones prioritaires à réhabiliter dans le cadre de |

| | | | | | |
|---|----|----|------|-------|---|
| 2020 | | | | | l'appui du programme à la provincesont identifiés, permettant d'établir le cahier des charges pour des appels d'offre Leçons tirées Eviter des doubles financements |
| Missions d'enquêtes de référence sur le planning familial | 03 | 02 | 75% | 6000 | Résultats Enquêtes réalisées dans 5 zones de santé : Iboko, ingende, Bikoro, Tondo et Lilanga-Bobangi Leçons tirées Cibles : toutes les femmes et filles en âge de procréer en disposant d'un plan d'enquête préalable |
| Installation des bases-vie du projet dans les six secteurs administratifs (WWF) | 01 | 01 | 100% | 8568 | Résultats Les six bases-vie du projet sont installées et opérationnelles Leçons tirées Il s'agit des bases indispensables pour la mise en œuvre de proximité et le rayonnement des activités du projet sur terrain. |
| Mission d'identification des PFNL, développement et appui aux petites entreprises forestières communautaires dans les 14 CFCL | 03 | 03 | 100% | 34067 | Résultats Trois missions organisées ayant permis l'identification des PFNL, groupes cibles, et la création de 61 petites entreprises forestières communautaires. Leçons tirées Motivation et dynamisme communautaires dans la création des petites entreprises forestières communautaires. |
| Réunions | | | | | |
| Formation CLIP à Mbandaka | 01 | 01 | 100% | 586 | Résultats Les acteurs de mise en œuvre, les partenaires étatiques, et les bénéficiaires (Incluant les PA) connaissent la pertinence et les modalités de réalisation de CLIP Leçons tirées L'assimilation de CLIP par les parties prenantes est gage de participation et d'appropriation |
| Lancement du projet PIREDD Equateur | 01 | 01 | 100% | 21845 | Résultats Les parties prenantes sont informés sur les activités du projet et le dispositif de déploiement adopté Leçons tirées Permettre aux acteurs et parties prenantes d'exprimer les attentes et aspirations à |

| | | | | | |
|---|----|----|------|------|---|
| | | | | | couler en recommandations |
| Installation du CTMP | 01 | 01 | 100% | 9061 | Résultats Le CTMP est institué et opérationnel Leçons tirées Contitue une structure indispensable de pladoyer auprès des bailleurs |
| Session spécifique avec les populations autochtones (renforcement des capacités et restructraion REPEQ) | 02 | 02 | 100% | 1820 | Résultats Les PA sont informés sur les projet ainsi que des opportunités de collaboration ; Repeq restructuré du point de vue opérationnel. Leçons tirées Ces réunions sont une occasions de régler des distorsions internes |
| Réunions du conseil consultatif provincial des forêts | 02 | 02 | 100% | 3500 | Résultats Production d'un projet d'arrêté provincial de CCPF Leçons tirées Une recommandation formulée pour l'octroi des forêts communautaires |
| Sessions de partage (appui institutionnel) | 03 | 03 | 100% | 4500 | Résultats Exécutif provincial et Administrations déconcentrées informés sur les résultats d'étape suscesives de la mise en œuvre du programme Leçons tirées Font de ces catégories des actrices actives de mise en œuvre du programme intervenant dans sa reorientation en cas des contraintes de terrain |
| Réunions de prise de contact avec les membres de la plateforme multiacteurs provinciale | 01 | 01 | 100% | 3500 | Résultats Les membres de la plateforme informés des attentes , objectifs et résultats attenues ; Une liste indicative des thèmes à y aborder définis. Leçons tirées Nécessité d'assurer une représentativité des parties prenantess, incluant l'équilibra genre (au moins 30 % de femmes dans l'effectif constitué) |
| Sessions périodiques CTMP | 06 | 04 | 65 % | 2000 | Résultats Les membres du CTMP-PF ont compris leurs rôles et s'investissent activement dans les actions de suivi et la coordination en matière de la planification familiale dans province Leçons tirées Pertinence d'associer les |

| | | | | | |
|---|----|----|-------|------|---|
| | | | | | administration responsable pour une meilleure appropriation et perennisation des acquis du programme |
| Appui à la session des reflexions sur l'autonomisation de la femme rurale (activité RENAFER) | 02 | 01 | 50 % | 1000 | <p>Résultats Les rôles attendus des femmes dans la mise en œuvre du programme est mieux compris et leur participation garantie</p> <p>Leçons tirées Les femmes constituent des véritables actrices des ménages. Souvent déconsidérées face aux hommes, leur autonomisation et leur participation à la mise en œuvre du programme est une nécessité</p> |
| Sessions de revue contextuelle des moteurs de déforestation et de dégradation des forêts dans la province | 01 | 01 | 100 % | 2000 | <p>Résultats Les moteurs traditionnel et nouveaux de déforestation issus des réflexions prospectives identifiées et des stratégies pour y remédier proposées</p> <p>Leçons tirées Adressée particulièrement aux membres constitutifs de CCPF, l'élargissement aux personnes ressources a permis d'assurer une représentativité des participants à la fois pour promouvoir des discussions reflétant l'ensemble de 7 territoires de la province et d'avoir les points de vue des femmes.</p> |
| Session des réflexions prospectives sur l'aménagement du territoire à l'échelle de la province | 01 | 01 | 100 % | 2000 | <p>Résultats Les rôles attendus du groupe thématiques clés de discussion et de partage sont définis</p> <p>Leçons tirées Nécessité d'intégrer et de prendre en compte les réformes en cours dans l'aménagement du territoire</p> |
| Sessions sensibilisation sur la planification familiale | 4 | 4 | 100% | 3000 | <p>Résultats Les leaders religieux (leaders d'opinions), jeunes, adolescents et étudiants sensibilisés sur l'importance de la planification familiale ;</p> <p>Des comités de suivi installés et des points focaux identifiés pour une participation soutenue dans les réflexions menées par le programme en matière de la planification familiale</p> <p>Leçons tirées</p> |

| | | | | | |
|--|----|----|------|-------|---|
| | | | | | L'ignorance en matière de la planification familiale est à la base d'une croissance démographique qui impacte les forêts et ses ressources |
| Session de mutualisation avec GTCRR provincial | 4 | 2 | 50% | RAS | Résultats Les complémentarités dans la mise en œuvre et le suivi du programme sont connues et leurs contours mieux compris pour une mutualisation des efforts, une meilleure efficacité et efficience attendues. Leçons tirées La Société civile est un partenaire incontournable sur lequel il faut compter dans la mise en œuvre et le suivi du programme. |
| Réunion d'informations techniques sur les composantes sectorielles du projet avec les parties prenantes au niveau provincial | 03 | 02 | 75% | 1704 | Résultats Deux réunions d'informations techniques organisées sur les composantes sectorielles du projet Leçons tirées Bonne compréhension des approches techniques développées dans les composantes sectorielles (Energie, agriculture) auprès des parties prenantes. |
| Réunion d'échanges sur les tourbières avec les autorités provinciales | 01 | 01 | 100% | 520 | Résultats Une réunion d'échanges organisées sur les tourbières Leçons tirées Cartographie des acteurs intéressés par la question de tourbières et définitions des actions prioritaires . |
| Rapports d'activités | 15 | 15 | 100% | N/A | N/A |
| Revue techniques | 02 | 01 | 50% | N/A | Revue en interne |
| Evaluations externes | 02 | 00 | 0% | N.D | - |
| Collecte des données | 01 | 01 | 100% | P.M | - |
| Tenue du COPIL et réunions connexes | | | | | |
| Réunions du COPIL tenue du 21 Mars et 17 septembre 2020 | 02 | 02 | 100% | 25000 | Résultats Suivi des recommandations de l'atelier de lancement et approbation du PTBA Leçons tirées Le copil permet une appropriation du projet par les bénéficiaires et garantit leur participation des acteurs dans la planification des activités. |
| Réunion restreinte du COPIL tenue le 11 Avril 2020 | 01 | 01 | 100% | 730 | Résultats Les questions clés sur les risques et les mesures d'atténuation associés, y compris du mécanisme des plaintes et des recours ont été approfondies et des inputs apportés Leçons tirées |

| | | | | | |
|---------------------------------|----|----|------|------|--|
| | | | | | une participation soutenue des membres du COPIL dans des plate-formes et des groupes thématiques de travail permettent de maintenir des liens étroits dans la mise en œuvre du projet |
| suivi des recommandations COPIL | 02 | 02 | 100% | 1000 | <p>Résultats Des groupes de travail ont été constitués et un secrétariat permanent du COPIL mis en place</p> <p>Leçons tirées <u>Un système de suivi</u> des recommandations est nécessaire pour rassurer sur des adaptations opérés par le projet</p> |

14. Révisions programmatiques (le cas échéant)

Aucune révision programmatique n'est prévue à ce jour.

15. Auto-évaluation du programme

De manière générale, il faut dire que le projet est bien lancé maintenant et doit avoir une bonne vitesse de croisière pour la mise en œuvre des activités maintenant. En effet, en dépit du démarrage tardif du projet et de la pandémie de COVID 19, on peut dire que les activités du projet ont bien démarré grâce à l'anticipation de la FAO dans la commande du matériel et le recrutement du personnel de mise en œuvre par la FAO le partenaire de mise en œuvre (WWF). La forte synergie entre les équipes de la FAO et de WWF dans la mise en œuvre des activités est un atout important surtout que le WWF a déjà mis en place toutes les bases vie qui facilitent la mise en œuvre de toutes les activités du Programme. Le Programme a maintenu, dans l'ensemble, un taux acceptable et réaliste des réalisations physique conformément au PTBA validé par le COPIL en mars 2020. Le taux de décaissement est de 31,8 % par rapport au budget total et de 53% par rapport à la première tranche. Toutefois, toutes les équipes restent mobilisées pour réussir la prochaine campagne agricole et agroforesterie à travers la mise à disposition à des intrants agricoles (semences et autre matériel aratoire...).

La participation des partenaires étatiques, à tous les niveaux, devrait se faire de façon soutenue pour garantir une appropriation et une pérennisation des acquis du programme. Cependant, eu égard au budget limité, cette participation s'est focalisée essentiellement au niveau de la base (territoires, secteurs et groupements), en perspectives de garantir une reprise en main des acquis du programme à terme ainsi qu'un encadrement de proximité en faveur des communautés locales.

Le programme éprouve encore des difficultés à pouvoir équilibrer la proportion des femmes appelées à bénéficier des activités de ce dernier dans les proportions souhaitées (au moins 30 %), à participer notamment dans les instances des décisions des structures de gouvernance existantes du fait notamment que la désignation des membres est souvent liée aux fonctions qui sont principalement occupées par des hommes. Comme palliatif à cette contrainte, le programme a

parfois recouru aux personnes-ressources et/ou aux observateurs pour assurer une participation équilibrée en termes du genre.

16. Difficultés rencontrées et mesures prises pour y remédier

La communication avec l'équipe du programme à Mbandaka a parfois été difficile en raison d'une connexion internet instable. La réhabilitation des bureaux de Mbandaka et l'installation des VSAT ont affecté d'une certaine manière les activités opérationnelles du programme.

La préparation tardive des terrains par les communautés pour le semis des cultures vivrières, combinée aux restrictions de mouvement dues à la pandémie de COVID-19 et à l'épidémie à virus Ebola, a occasionné la perte du pouvoir germinatif de 900 kg des semences des cultures vivrières, dont 720 kg de maïs et 180 kg d'arachides, acquises à leur bénéfice. Des mesures ont été prises pour sécuriser les futures semences à commander, en favorisant des acquisitions auprès des agrimultiplicateurs locaux agréés.

Le partage des informations sur le programme avec les parties prenantes et le grand public est limité en raison du manque de communicateurs professionnels au sein de l'équipe du projet et de la FAO et du processus de validation des messages qui doit respecter les normes et les standards de la FAO ; des mesures ont été prises pour identifier au sein de l'équipe du Projet du personnel dédié pour assurer la communication et monter un bulletin qui apparait une fois tous les 2 mois.

Les populations autochtones sont marginalisées par les Bantous dans les villages mixtes ainsi que ceux où ils sont considérés comme des résidents temporaires. Les sensibilisations et partages d'information faites par le programme encouragent une cohabitation pacifique et promeut davantage une sensibilisation auprès de leurs pairs bantous afin de changer progressivement leurs attitudes et comportements.

Sur le plan technique et opérationnel, la planification de l'utilisation des terres est très complexe dans les terroirs villageois inclus dans les concessions forestières, étant donné que cette prérogative est normalement dévolue aux concessionnaires dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement. Dans certains secteurs de l'aire du programme (Lusakani, Ekonda, lac Tomba et Bokatola), la couverture des concessions forestières est nettement prépondérante. Dans le secteur de Bokatola par exemple, elle avoisine les 90 %.

En l'absence des plans d'aménagement de la plupart de ces concessions, il sera difficile de prétendre une quelconque planification de l'utilisation des terres faite des superficies à usage communautaire (zone de développement rural-ZDR) dégagées à la suite d'un micronage requis dans le cadre du processus d'élaboration des plans d'aménagement des dites concessions. Ceci est tout aussi valable pour les concessions agricoles que foncières acquises au bénéfice des tiers, qui constituent une forme d'occupation de fait en matière de l'aménagement du territoire.

A court et à moyen terme, il va falloir exercer un véritable plaidoyer auprès des décideurs à tous les niveaux (central et provincial), obligeant les concessionnaires non en règle en termes des plans d'aménagement d'endosser, à défaut de se les voir retirer conformément à la lettre d'intention conclue à cette fin entre le Gouvernement et CAFI. Par ailleurs, à la suite du retrait éventuel des concessions non en règle et le retour au Domaine, il sera nécessaire de négocier leur avenir dans un cadre global et négocié de l'aménagement du territoire (macro-zonage) à l'échelle de la

province. Ces négociations doivent se faire de manière participative, en associant les communautés concernées en tenant compte de leurs besoins en terres pour le développement de leurs activités. Cette préoccupation a été clairement exprimées par les participants lors de la réunion avec le Conseil Consultatif Provincial des Forêts en décembre 2020 et mériterait d'être prise en considération.

Les cartes ci-dessous illustrent globalement la situation dans le secteur de Bokatola et le sud du territoire de Bikoro :

Fig 1. Carte de superposition des concessions forestière et des villages du secteur de Bokatola

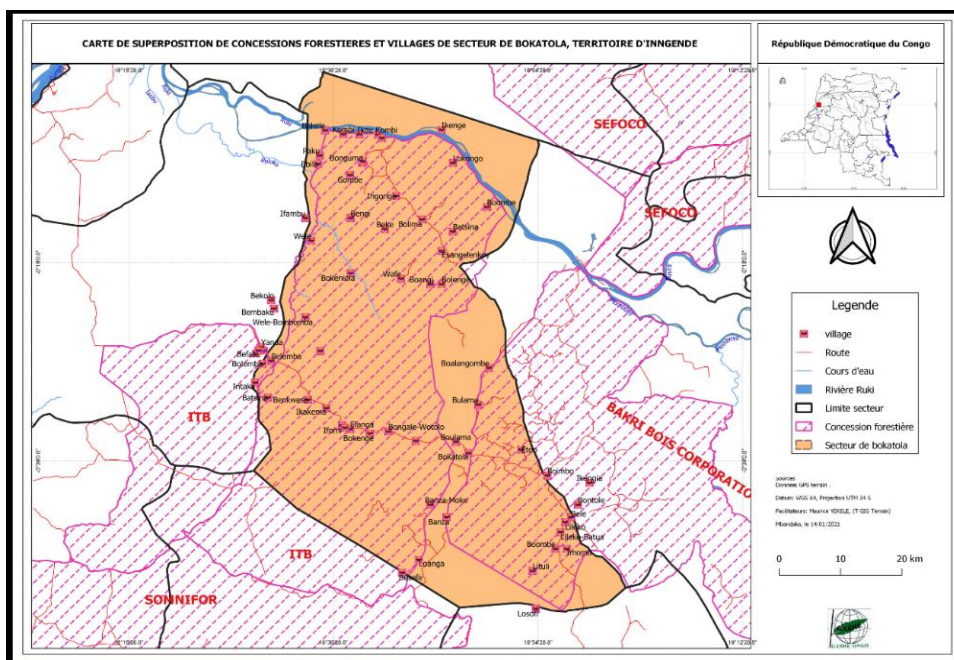
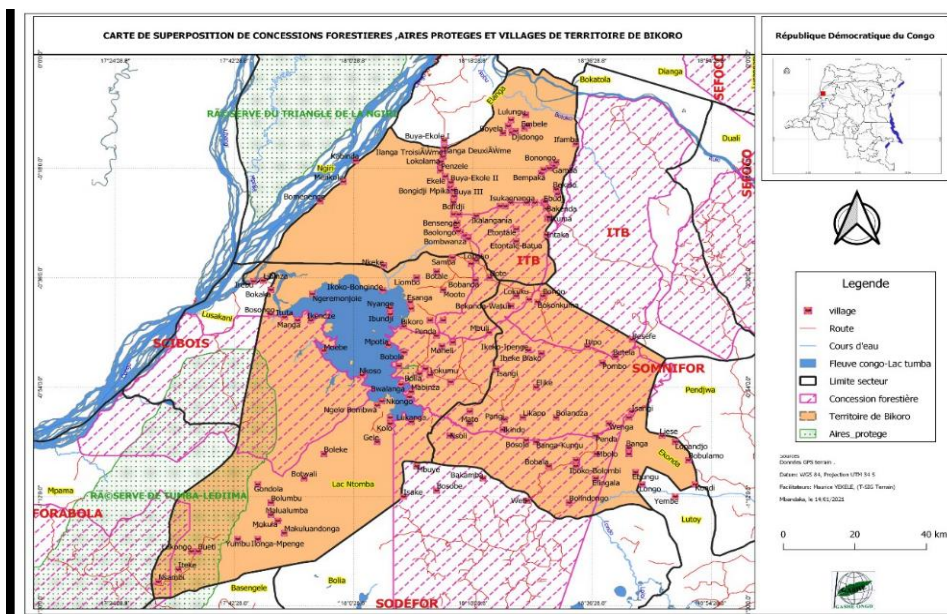


Fig.2. Carte de superposition des concessions forestière et des villages du territoire de Bikoro



- La nécessaire implication de toutes les parties prenantes à travers les structures de gouvernance (CLD, COPIL, Plateforme multi acteurs, CARG) : communautés locales, Administration publique, autorités, Peuples Autochtones, etc., est indispensable, sinon les parties qui ont été écartées du processus seront systématiquement opposées à la mise en œuvre du projet ;
- Nécessité de changement des règles et des mentalités de toutes les parties prenantes permettant d'augmenter significativement le pourcentage des femmes dans toutes les activités du Projet ;
- L'utilisation d'illustrations ou de photos des activités potentielles du projet est une approche de communication utile pour permettre une bonne assimilation ;
- Il est nécessaire de faire appel à des personnes ressources ou leaders d'opinion pour annoncer à l'avance l'arrivée de l'équipe et préparer le terrain en amont, afin d'éviter la perte de temps et les impondérables lors des missions de terrain ;
- La mise en place d'un mécanisme des plaintes et recours est un moyen sûr et incontournable de redevabilité qui permet de rendre compte aux bénéficiaires et prendre en considérations leurs doléances ;
- La mise en place d'une base des données des plaintes dans le projet est un moyen permettant de détecter rapidement tout manquement du projet, afin de le résoudre et produire une analyse des tendances pendant une période bien déterminée ;
- Le projet a démontré que l'appropriation des activités par les parties prenantes et l'implication des services étatiques à l'échelon provincial sont nécessaires à la réussite du PIREDD Equateur ;
- Les résultats obtenus à ce jour constituent des informations de référence pouvant aider les décideurs dans la gestion et la planification des ressources naturelles.

18. Conclusion et recommandations

En dépit de quelques difficultés dues au COVID-19 et à la MVE, des résultats appréciables ont été obtenus dans ce contexte et les perspectives sont de renforcer les réalisations pour combler les lacunes observées. Les restrictions et les mesures barrières imposées face à ces deux pandémies qui ont frappé la province de l'Equateur, ont fortement affecté la montée en puissance des réalisations de la période. Néanmoins, grâce à une approche basée sur l'agilité, la flexibilité et l'adaptation au contexte tout en se focalisant sur les objectifs, l'équipe de terrain a maintenu des efforts pour exécuter des activités qui étaient possibles de mener, de garder ainsi le cap vers les objectifs et les résultats attendus et de garder la confiance des partenaires.

En matière d'aménagement du territoire, l'approche adoptée étant de faire faire, un certain décalage est enregistré dans la planification de l'utilisation des terres à usages communautaires des terroirs villageois de la zone du programme. Cette planification est normalement consacrée par des Plans d'Affectation des Terres (PLAT), assortis de Plans Simples d'Aménagement du Territoire (PSAT) des terroirs villageois sur l'ensemble de l'aire du programme. Les espaces ainsi consensuellement affectés permettent d'y asseoir rationnellement et de manière sécurisée, les activités de composantes sectorielles (Boisements énergétiques, agriculture et foresterie). Il n'en saurait être autrement car même en attendant d'amorcer les actions d'aménagement du territoire prévues dans l'aire du programme, les activités sectorielles en cours sont prioritairement orientées vers les terroirs disposant déjà et selon les cas, des plans d'utilisation ou d'affectation des terres, produits grâce à l'accompagnement des autres partenaires, dont notamment WWF (2011-2017) et sont dans tous les cas sous-tendues par le CLIP.

L'envergure concentrée des interventions dans 6 secteurs actuellement, sur les 11 que composent les 4 Territoires de l'aire du programme, est susceptible de créer un effet de rebond qui serait préjudiciable aux efforts que fournit le programme pour arrêter les fronts de déforestation en forêts naturelles. Il est important que FONAREDD considère, dans un premier temps, la possibilité d'octroyer des fonds additionnels pour combler le Gap, permettant ainsi de constituer un continuum en termes écologiques mais aussi, en termes des entités territoriales visées par le programme pour la province à savoir, le territoire de Bikoro (couvert en totalité à travers ses 3 secteurs), le territoire d'Igenda (couvert en partie avec 1 seul secteur sur les 3 qu'il compte), le territoire de Lukolela (couvert en partie avec 1 seul secteur sur les 3 qu'il compte) et enfin, le territoire de Bomongo avec 1 seul secteur couvert parmi les deux qu'il compte. Et, dans un deuxième temps, il sera nécessaire d'explorer d'autres opportunités de financement, devant permettre d'étendre les activités du programme dans les 3 autres territoires de la province non actuellement pris en compte par le programme (Basankusu, Makanza et Bolamba), pour couvrir ainsi l'ensemble de l'étendue de la province de l'Equateur.

Annexes - Liste des livrables

FAO

1. Guide de réalisation CLIP ;
2. EIES assortie des sauvegardes et des mécanisme des plaintes ;
3. Mécanisme de gestion des plaintes et recours (MGPR);
4. Matrice de suivi genre dans les activités du programme
5. Rapports des missions de suivi de terrain ;
6. Rapports d'activités ;
7. Rapports de COPIL (21 mars et 17 septembre 2020) assortis des communiqués finaux

WWF